



CHEMINS D'ESPOIR

Rapport d'expérience

Parcours de formation de
demandeurs d'asile et de
réfugiés en Ile-de-France



 EQUAL



Fonds Social Européen

 **La Cimade**
L'humanité passe par l'autre

Trois semaines après mon entretien avec l'officier de l'OFPRA, je suis allée à France Terre d'Asile pour prendre des informations sur la réponse de l'OFPRA à ma demande. Ils m'ont donné une grande lettre qui m'a beaucoup inquiétée... J'ai commencé à lire cette lettre mais je ne comprenais rien. Ça faisait à peine deux mois que j'avais commencé les cours de français à la Cimade, et je pensais déjà savoir beaucoup de mots ! Je n'ai compris que deux mots : mon nom et mon prénom ! Alors, je me suis dit « Malika, assieds-toi et calme-toi ».

Quelques minutes plus tard, j'ai repris la lettre et j'ai lu : DECIDE... ce mot doit être le voisin du verbe « décider » que je connais bien, et ensuite, j'ai lu : la qualité de réfugié est reconnue. J'ai tout de suite reconnu le verbe « reconnaître » et j'ai compris que la réponse était positive.

J'ai eu soudain la sensation d'une insoutenable légèreté en moi. Maintenant, un avenir me semblait possible.

Vers 18h, ma fille est revenue de l'école. Elle savait que la décision de l'OFPRA était importante pour nous. J'ai toujours essayé de protéger ma fille des conséquences catastrophiques en cas de réponse négative. C'est pourquoi quelle ne fut pas ma surprise devant sa réaction. Je pensais la retrouver calme et sans émotions apparentes... Mais quand je lui ai dit que la réponse de l'OFPRA était positive, elle est venue dans mes bras et m'a embrassée... Elle est restée longtemps dans mes bras... J'ai senti qu'elle pleurait.

J'ai été très étonnée par la réaction de ma fille... Je ne réalisais pas à quel point elle avait compris l'importance de cette nouvelle.

Malika Makhamaeva

Texte extrait du spectacle Voyages de l'espoir, Cimade / Théâtre du Soleil, 2004



CHEMINS D'ESPOIR

Parcours de formation de demandeurs d'asile et de réfugiés en Ile-de-France

Octobre 2008
© Copyright Cimade

Cimade
64, rue Clisson
75013 Paris
France

Publication réalisée par :
Marie-Jo Descolonges, Véronique Laurens

Remerciements :
Carl Ebrard, Delphine Pierron, et aux demandeurs d'asile et réfugiés
qui ont partagé leur témoignage

Maquette : Romain Perrot
Impression : Expressions II
Photographies : Régis Grman, FautDireCquiEst, service Formation Cimade - Paris



SOMMAIRE

Avant-propos	6
1. Présentation de l'action	7
1.1 Le propos	8
1.2 Le cadre de l'action	8
1.3 Les partenariats du projet FAAR	8
1.4 Les activités	10
1.4.1 Le recrutement	10
1.4.2 L'accompagnement des personnes	10
1.4.3 Les activités réalisées	11
2. Les gens de FAAR	13
2.1 Les publics	14
2.1.1 Démographie	14
2.1.2 Pays d'origine	15
2.2 Les conditions de vie	16
2.2.1 Le contexte : les droits économiques et sociaux des demandeurs d'asile	16
2.2.2 Les procédures d'exception	17
2.2.3 Les candidatures pour le projet	18
2.2.4 L'hébergement des participants pendant l'action	19
2.3 La reconnaissance de la qualité de réfugié	21
2.3.1 Les situations administratives	21
2.3.2 La durée de la procédure de demande d'asile	23



3.	Les acquisitions langagières	25
3.1	Les conditions d'enseignement / apprentissage	26
3.1.1	L'organisation de la formation	26
3.1.2	Les sessions de formation	27
3.1.3	Répartition en groupes de niveau en français	28
3.1.4	Les lieux de formation et d'accompagnement	29
3.2	La progression dans les acquisitions langagières	30
3.2.1	Préambule	30
3.2.2	L'hétérogénéité des langues et des cultures	30
3.2.3	Les profils	31
3.2.4	Les rythmes d'acquisition	31
3.2.5	Les limites de l'évaluation	37
4.	Vers l'insertion professionnelle	39
4.1	Maîtrise de la langue et insertion professionnelle	40
4.2	Présentation de quelques parcours	40
4.2.1	Un premier emploi	40
4.2.2	Retrouver la qualification du pays d'origine ou acquérir une qualification	42
4.3	Les jeunes adultes de moins de 26 ans	46
4.4	Synthèse	48
En perspective		
5.	Le droit à l'apprentissage de la langue du pays d'accueil	51
5.1	Accueillir les demandeurs d'asile comme des réfugiés	52
5.2	Reconsidérer l'insertion des réfugiés	52
5.3	L'appel d'air	52
5.4	Des directives européennes à promouvoir	53
	Annexes	55

Avant-propos

Le droit d'asile

« Le droit d'asile est une notion juridique, selon laquelle une personne persécutée pour ses opinions politiques ou ses croyances religieuses dans son pays peut être protégée par une autre autorité souveraine, un pays étranger, ou des autorités religieuses (à l'époque médiévale). Ce droit, déjà reconnu par les civilisations égyptienne, grecque et hébraïque, trouve donc en Occident ses origines dans une longue tradition »¹.

La Convention de Genève (1951), traité international, définit les modalités selon lesquelles un Etat doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes. Le terme réfugié s'applique à toute personne qui « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* ». La convention a été ratifiée par la France en 1952.

Depuis la création de l'Office Français pour la Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA)², en 1952, la France légiférait de manière distincte sur l'entrée et le séjour des étrangers, par l'ordonnance de 1945 d'une part, par la loi sur l'asile d'autre part.

En 2003, les Pouvoirs Publics rassemblent l'ensemble de ces législations dans le Code pour l'Entrée et le Séjour des Etrangers et le Droit d'Asile (CESEDA).

Cependant, de plus en plus, les discours politiques font référence aux « flux » de demande d'asile, « le droit d'asile, principe de la République, devient une des variables d'ajustement des politiques migratoires des Etats, au mépris du besoin de protection des persécutés »³.

De plus, la réalité des pratiques quotidiennes, où les préfectures jouent un rôle déterminant, élimine nombre de demandeurs et place un tiers d'entre eux en procédure « d'exception ».

Les gens de l'ombre

Outre toutes les difficultés administratives pour être reconnus réfugiés et avoir ainsi droit à la protection de l'Etat, et à une pérennité de séjour en France, les demandeurs d'asile vivent une longue attente, sans droit au travail, sans droit à l'apprentissage du français, sans activité sociale, relégués dans la « zone d'ombre » des primo-arrivants : gens de l'ombre, car un tiers d'entre eux relèvent d'une procédure d'exception ; gens de l'ombre maintenus à l'écart d'une vie sociale normale, sans possibilité de communiquer dans la langue du pays où ils vivent.

C'est pour sortir de l'ombre, afin que les demandeurs d'asile puissent vivre la situation d'attente dans la dignité, que nous avons mis en œuvre le projet *FORMATION, ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES RÉFUGIÉS* (projet FAAR).

1 Sadik G. (2007), « Le droit d'asile en danger », in Causes Communes n°53, Cimade, Paris.

2 Voir en annexe le glossaire pour tous les acronymes de ce document.

3 Sadik G. (2007), « Le droit d'asile en danger », in Causes Communes n° 53, Cimade, Paris.



1. PRÉSENTATION DU PROJET FAAR

Formation, accueil
des demandeurs d'asile et réfugiés

1. Formation, accueil des demandeurs d'asile et réfugiés

L'action présentée est dans la continuité d'une longue expérience de la Cimade dans la formation des réfugiés, comme dans l'accompagnement des demandeurs d'asile, réfugiés, déboutés, pour l'accès aux procédures de demande d'asile, l'accès aux droits sociaux.

De plus, une première action en direction des demandeurs d'asile, dont nous avons pu tirer enseignement pour bâtir le projet FAAR, se déroulait depuis 2003¹.

1.1 Le propos : une place symbolique et physique dans notre société

Par ce projet, dans une approche holistique, nous voulions proposer aux demandeurs d'asile des activités qui font sens dans leur vie présente et leur permettent de préparer l'avenir.

Nous espérons, ainsi, renverser l'attente à laquelle sont contraints les demandeurs d'asile, en leur proposant de participer à un projet collectif.

La formation linguistique était le pivot de l'action. De plus, l'approche holistique impliquait de prendre en compte l'ensemble des besoins d'accompagnement des personnes, par nous-mêmes, membres du partenariat FAAR, ou par médiation avec d'autres lieux.

1.2 Le cadre de l'action

Le projet FAAR² a été construit dans le cadre du programme européen EQUAL 2004 - 2008.

L'objectif du programme était de « lutter contre toute forme de discrimination et d'inégalité dans la sphère du travail et de l'emploi ».

Huit thèmes avaient été retenus par la France dont « Aider les demandeurs d'asile et lutter contre le trafic d'êtres humains ».

Ce thème a donc rassemblé divers projets, les uns ciblant les publics victimes de la traite des êtres humains, les autres ciblant les publics demandeurs d'asile.

En Ile de France, sur les 26 projets du programme 2004 – 2008, seul le projet FAAR s'adressait à des demandeurs d'asile.

1.3 Les partenariats du projet FAAR

Ces partenariats étaient de deux ordres : national et européen.

1.3.1 Partenaires nationaux

Partenaires opérationnels

Ces partenaires ont participé à la réflexion sur l'ensemble de l'action et aux échanges transnationaux. De plus, ils ont mis en œuvre des activités spécifiques.

- La Cimade, tête de liste, outre la coordination et la gestion de l'ensemble du projet, assurait deux activités : la formation linguistique, et l'appui juridique et social pour partie.
- Le Centre d'Action Social Protestant (CASP) participait au projet par deux activités : l'hébergement, le suivi social et juridique de certains bénéficiaires hébergés par la Coordination pour l'accueil des familles demandeuses d'asile (CAFDA), et le suivi emploi des statutaires.

¹ Dans le cadre du premier appel à projets du programme européen EQUAL, projet Euraccueil.

² Cofinancements : FSE, DASS de Paris, Mairie de Paris, DTEFP de Paris.



Présentation
du projet
FAAR

- Le Comité Tchétchénie participait au projet par deux activités : l'aide juridique et sociale de certains bénéficiaires, et l'appui au développement d'une association, le Centre culturel Franco-Tchéchéne.
- Le GRETA paramédical et social mettait en œuvre un atelier : l'atelier « Langage professionnel ».
- L'AFPA mettait en œuvre un atelier : l'atelier « Découverte des métiers ».

Partenaires institutionnels

Ces partenaires participaient à la réflexion sur l'ensemble de l'action, qu'ils ont, de plus, soutenu financièrement.

- La Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (DASS) de Paris
- La Mairie de Paris

Partenaires associés

Afin de répondre, autant que faire se pouvait, aux besoins des bénéficiaires, un travail en réseau s'est avéré indispensable, tant avec les institutions spécifiques pour les réfugiés, qu'avec les institutions du droit commun. Ce partenariat s'est maintenu durant toute la durée du projet avec certaines institutions, et de manière conjoncturelle, avec d'autres, permettant de résoudre un problème ponctuel.

Dans ce partenariat, le *Théâtre du Soleil* et la compagnie *L'Instant d'une Résonance* ont eu une place spécifique dans la mise en œuvre des activités proposées aux bénéficiaires.

- Partenaires spécifiques vis-à-vis des réfugiés :
 - > l'association Dom'Asile ;
 - > la plateforme d'Hébergement des Adultes Isolés (HAI), gérée par France Terre d'Asile ;
 - > l'Entraide universitaire ;
 - > le Comité d'Aide aux Intellectuels Réfugiés (CAIR) ;
 - > certains Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA), lieux d'hébergement des bénéficiaires.
- Partenaires du droit commun :
 - > une assistante sociale du Centre d'Action Social de la Ville de Paris (CASVP), Paris 13^{ème} ;
 - > l'espace insertion de Paris 11^{ème} ;
 - > la permanence de la CPAM, hôpital Saint-Antoine, Paris 11^{ème} ;
 - > l'hôpital Les Diaconesses, Paris 12^{ème} ;
 - > le Théâtre du Soleil, Paris 12^{ème} ;
 - > la compagnie L'Instant d'une Résonance ;
 - > la Bibliothèque Nationale de France, Paris 13^{ème} ;
 - > la bibliothèque du Centre Georges Pompidou, Paris 3^{ème} .

1.3.2 Partenaires européens

Le partenariat *EXCHANGES* réunissait trois pays, trois projets en direction des demandeurs d'asile et réfugiés :

- le projet EASI, en Grande Bretagne, tête de liste, l'association Islington Training Network ;
- le projet ESELY, en Hongrie, tête de liste, l'association Menedek ;
- le projet FAAR, en France, tête de liste, l'association Cimade.

Présentation du projet FAAR

Le partenariat transnational avait comme propos l'échange de pratiques et la réflexion sur ces pratiques, les transferts éventuels, l'élaboration de préconisations au niveau européen quant à l'accueil, la formation, l'accès à l'emploi, des demandeurs d'asile et réfugiés.

Conférence transnationale finale du partenariat Exchanges, octobre 2007, Budapest



1.4 Les activités

1.4.1 Le recrutement

L'action a donné lieu à un double recrutement, dont les critères étaient les suivants :

- Demandeurs d'asile, en début de procédure de demande d'asile à l'OFPRA (voire à la Commission des Recours des Réfugiés)³, résidant à Paris, non francophones. Ces personnes intégraient l'ensemble des activités du projet, dont la formation linguistique, et, à terme, si nécessaire, l'activité d'aide à l'insertion professionnelle.
- Réfugiés statutaires ou personnes régularisées : pas de critère de recrutement mais présentation des candidatures par l'un des partenaires du projet. Ces personnes intégraient uniquement l'activité d'aide à l'insertion professionnelle.

1.4.2 L'accompagnement des personnes

Pour réaliser cet accompagnement, à l'opposé d'une attitude de « guichetier », nous avons essayé d'établir dès le premier entretien un rapport de confiance avec chaque participant ; de développer une attitude d'empathie qui reconnaît toute sa place à la personne demandeuse d'asile comme acteur social. Il était proposé aux personnes de s'impliquer le plus possible dans la résolution de leurs problèmes personnels et dans la vie collective du projet, ce qui leur permettait de se situer de manière cohérente dans le pays d'accueil et de développer une autonomie grandissante au quotidien.

Comme pour tout demandeur d'asile, le besoin d'aide concernait l'accès à la procédure de demande d'asile, l'accès aux droits sociaux, l'accès aux soins, la recherche d'un hébergement.

Le partenariat et le travail en réseau ont été déterminants pour la mise en œuvre et le développement de l'approche holistique, pour assurer un suivi cohérent des bénéficiaires ainsi que leur découverte et compréhension du système dans lequel ils évoluent.

C'est vraiment difficile avec l'Administration ! Il faut attendre pour tout, je pense qu'ils ne comprennent pas bien la situation où nous sommes. On ne peut pas attendre. Par exemple l'ASSEDIC, la première fois ils m'ont envoyé, mais après j'ai attendu quatre mois et je suis allé je sais pas combien de fois pour demander qu'est-ce qui se passe, c'est vraiment difficile avec l'Administration.

E., extrait de Une mosaïque de peuples et de cultures, Service Formation, Cimade, décembre 2000.

³ La Commission des Recours des Réfugiés (CRR) a pris le nom de Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), en janvier 2008. Dans ce document, nous utilisons les deux intitulés, en fonction de la période dont nous parlons.



1.4.3 Les activités réalisées

La formation linguistique (mise en oeuvre par le service Formation de la Cimade)

Elle s'est déroulée de mi septembre 2005 à mi novembre 2007, en périodes de formation (cette activité est détaillée dans la troisième partie).

La formation linguistique a constitué l'activité pivot du projet, pour les raisons suivantes :

- l'intérêt primordial des demandeurs d'asile pour l'apprentissage de la langue et l'accès à l'autonomie linguistique dans leur vie quotidienne ;
- un contact quasi quotidien avec les demandeurs d'asile et l'organisation de l'accompagnement des personnes et des autres activités à partir des cours de français ;
- un espace de vie social à la fois réel et symbolique où rencontrer et faire avec d'autres des activités qui ont du sens sur le plan individuel et collectif.

Un grand nombre des activités mises en oeuvre dans les cours de français visaient non seulement l'apprentissage de la langue mais aussi la découverte et la compréhension du contexte de vie (situation administrative, environnement social et culturel parisien, société française), ce qui a grandement contribué à l'autonomisation des personnes. Quelques exemples : observer les audiences de la CRR, connaître les numéros de téléphone des services d'urgence, utiliser la bibliothèque municipale, visiter un musée, comprendre les enjeux d'un texte de loi sur l'immigration et l'asile⁴.

L'atelier théâtre (animé par les compagnies L'instant d'une résonance/ Théâtre du Soleil)

La formation linguistique a inclus deux ateliers « Théâtre »⁵, d'une durée de six mois, l'un en 2006, l'autre en 2007. Un spectacle a été élaboré au cours de chaque atelier. Le premier spectacle « Je serai où demain ? » a été joué les 29 et 30 juin 2006 devant plus de 200 personnes. Le deuxième spectacle « La première fois, on m'a dit... Faces à faces » a été joué les 8, 9 et 10 novembre 2007 devant près de 600 spectateurs.

Le choix du théâtre a été fait avec le propos de :

- susciter le désir de s'exprimer dans une langue nouvelle, d'approcher la langue par le plaisir, de se donner une autre entrée dans la langue/culture, grâce au ludique du jeu théâtral ;
- concourir à l'apprentissage de la langue orale pour amener les stagiaires à progresser dans leur capacité à communiquer en français, le théâtre permettant d'allier travail sur le verbal et le non verbal ;
- donner la possibilité à des personnes qui ne l'ont pas ou peu de prendre la parole pour elles-mêmes et avec les autres, de s'exprimer en public, et ainsi de les aider à se sentir reconnues, comme tout un chacun, en tant que personnes, dans la société d'accueil, afin qu'elles y trouvent leur place.

4 Ces activités sont détaillées dans le document « Apprendre le français, vivre dans la cité – Démarche, activités et supports pour l'enseignement du français aux demandeurs d'asile », Cimade, 2008.

5 Voir pour expériences similaires en 2004 et 2005 : Service Formation (2005), Théâtre et apprentissage du français : expériences de formations avec des adultes primo-arrivants en France, Cimade, Paris.

Présentation du projet FAAR

L'atelier « Langage professionnel » (animé par le Greta PMS)

Cet atelier a été conçu afin de permettre aux demandeurs d'asile de se projeter dans la préparation de leur avenir professionnel en France en développant la capacité des participants à parler de leurs parcours et leurs compétences professionnelles en français, à partir d'un travail progressif sur le vocabulaire spécifique des métiers et des compétences professionnelles de chaque personne.

- > 2005 : un atelier, du 2 novembre au 14 décembre, 16 heures 30
- > 2006 : deux ateliers, du 24 février au 29 mars, 22 heures 30 ;
du 2 novembre au 13 décembre, 22 heures 30
- > 2007 : un atelier, du 7 septembre au 24 octobre, 24 heures

L'atelier « Découverte des métiers » (animé par l'AFPA)

Cet atelier a été proposé afin de préparer l'accès futur à une formation professionnelle qualifiante et plus largement au marché de l'emploi en France. Il était organisé comme suit :

- Présentation des différentes formations professionnelles qualifiantes.
 - Découverte et compréhension du marché du travail en France.
 - Analyse de ses compétences professionnelles, élaboration d'un projet de formation.
 - Visites de centres de formations AFPA, selon les intérêts des participants.
- > 2006 : deux ateliers de 9 heures chacun, l'un au premier trimestre, l'autre au 4ème trimestre ;
 - > 2007 : un atelier, 9 heures, en novembre.

Le suivi emploi (aide à l'insertion professionnelle) (organisé par le CASP)

Il s'est déroulé de septembre 2005 à décembre 2007, sous la forme d'entretiens individuels en tant que de besoin, avec les personnes reconnues réfugiées. Le statut de réfugié donne accès au droit commun. Ce suivi emploi a permis aux personnes de :

- analyser leur projet professionnel au regard de leurs compétences acquises antérieurement ;
- adapter leur projet individuel au marché du travail français ;
- orienter les personnes vers les formations appropriées par rapport à leur projet > formations linguistiques, formations professionnalisantes et/ou qualifiantes ;
- obtenir un premier emploi.



2. LES GENS DE FAAR

2. Les gens de FAAR

2.1 Les publics

De septembre 2005 à décembre 2007, **220 personnes** ont bénéficié du projet FAAR.

Selon leurs besoins et les activités développées :

- 53 réfugiés statutaires (ou régularisés), à leur entrée dans le projet, ont bénéficié d'un suivi emploi mais n'ont pas participé aux cours de français ;
- 30 bénévoles du Centre Culturel Franco-Tchéchène, aux situations administratives diverses, ont bénéficié d'un appui au développement associatif ;
- 137 demandeurs d'asile ont participé à la formation linguistique, ainsi qu'éventuellement à d'autres activités > ateliers, en parallèle des cours de français ; suivi emploi en fonction de leur situation administrative.

Dans la mesure où ce document analyse les parcours des personnes en formation linguistique, nous présentons les profils des personnes ayant participé à cette activité ; personnes que nous nommerons « stagiaires ».

2.1.1 Démographie

	Hommes	Femmes	Total
Moins de 18 ans	1		1
18 à 25 ans	9	19	28
26 à 35 ans	27	30	57
36 à 45 ans	14	23	37
46 à 55 ans	5	8	13
Plus de 55 ans		1	1
Total	56	81	137

Contrairement à l'ensemble de la population demandeuse d'asile, les femmes ont été majoritaires, représentant 59% du public, grâce à une politique de recrutement délibérée en faveur des femmes.

Pour l'ensemble du territoire national, les femmes représentaient 36% des demandeurs d'asile en 2006, 36,5% en 2007 ; cette proportion était un peu plus élevée chez les demandeurs d'asile venant de Russie, elle avoisinait les 50%¹.

62% avait, au plus, 35 ans, ce qui est comparable à l'ensemble de la population demandeuse d'asile.

En effet, pour l'ensemble de la population demandeuse d'asile, l'âge moyen était de 31,6 ans en 2006, de 31,9 ans en 2007².

¹ Rapport annuel 2007, OFPRA

² Rapport annuel 2007, OFPRA



Les gens
de FAAR

2.1.2 Pays d'origine

	Hommes	Femmes	Total
Afghanistan	2		2
Angola	1	2	3
Argentine		1	1
Arménie	1	4	5
Azerbaïdjan	4	5	9
Biélorussie	1	3	4
Chine		1	1
Colombie	2	1	3
Cuba	1		1
Egypte	1		1
Erythrée	1	3	4
Ethiopie	1	5	6
Gambie		1	1
Géorgie	1	2	3
Inde		1	1
Irak	2		2
Iran	2	2	4
Kenya		1	1
Kosovo		1	1
Mauritanie	1		1
Moldavie		2	2
Nigéria	4	1	5
Palestine	1		1
Pakistan		1	1
Pérou		1	1
Roumanie	1	2	3
Russie	22	38	60
Serbie	1		1
Srilanka	3	2	5
Tibet	1		1
Turquie	1		1
Vietnam		1	1
Yémen	1		1
Total	56	81	137

Par ensembles géopolitiques

- *Espace post soviétique*
 - > Caucase : 60 personnes, 44%
 - > Russie, hors Caucase : 18 personnes, 13%
 - > Autres : 8 personnes, 6%

Les demandeurs d'asile originaires du Caucase venaient, en dominante de Tchétchénie (39 personnes) ; mais aussi d'Ossétie, d'Ingouchie, du Daguestan, d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie.

Les gens de FAAR

- Afrique : 22 personnes, 16%
- Proche et Moyen Orient : 11 personnes, 8%
- Asie : 9 personnes, 7%
- Amériques : 6 personnes, 4%
- Europe : 4 personnes, 2%

L'origine des stagiaires ne reflète pas les arrivées des demandeurs d'asile en France.

En 2007, les demandes d'asile les plus importantes - plus de 1400 demandeurs d'asile - concernent : la Serbie, la Russie, le Srilanka, la Turquie, la Chine, le Congo RDC, l'Arménie³.

La Russie, dont 70% des demandes viennent du Caucase, représente, avec 2001 demandes, 8% de l'ensemble des demandes d'asile de l'année 2007⁴.

Un ensemble de raisons convergent pour expliquer la prédominance caucasienne de notre recrutement : le partenariat impliquant le Comité Tchétchénie d'une part, mais surtout l'hébergement, en prise en charge sociale, à Paris. En effet, 60% des hébergés par la CAFDA, au cours des années 2005-2006-2007, venaient du Caucase ; de plus, cette population qui comprend un nombre important de femmes seules avec enfants était prioritaire pour une prise en charge en CADA.

Enfin, il est certain que lorsque des personnes se sentent acceptées, reconnues, dans un lieu, par une institution, elles en entraînent d'autres de même origine.

2.2 Les conditions de vie

2.2.1 Le contexte : les droits économiques et sociaux des demandeurs d'asile

L'emploi

La situation de l'emploi est opposable aux demandeurs d'asile. Suite à leur demande d'asile, leur titre de séjour, intitulé « RECEPISSE CONSTATANT LE DEPOT D'UNE DEMANDE DE STATUT DE REFUGIE » comporte deux mentions importantes « *Le présent récépissé vaut autorisation de séjour* », mais aussi « *Pas autorisé à travailler* ».

En attendant que l'OFPRA, puis la CNDA, statuent sur leur demande d'asile, les demandeurs, afin de survivre, ont les droits suivants :

Les ressources

L'allocation temporaire d'attente (ATA), d'un montant de 10,22 Euros par jour au 1^{er} janvier 2007. L'allocation est versée aux demandeurs par l'ASSEDIC, le financement en est assuré par l'Etat. En 2005 et 2006, cette allocation, appelé « Allocation d'insertion (A.I.) » n'était versée aux demandeurs que pendant un an, quelle que soit la durée des procédures. Depuis le 1^{er} janvier 2007, cette allocation est versée durant toute la durée de la procédure de demande d'asile ; à condition que le demandeur s'engage à accepter l'hébergement en CADA qui lui sera proposé. Suite à une entrée en CADA, le versement de l'ATA s'interrompt.

La domiciliation

La domiciliation est une obligation pour les demandeurs d'asile, à leur arrivée sur le territoire national, afin de pouvoir déposer une demande d'asile.

A Paris, les associations assurant cette domiciliation, ou adresse postale, sont :

- > France Terre d'Asile (FTDA)
- > Le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
- > Dom'asile

3 Rapport annuel 2007, OFPRA

4 Rapport annuel 2007, OFPRA



Les gens de FAAR

L'hébergement

Un hébergement en Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA), sur des financements Etat. En plus de l'hébergement, un pécule de subsistance, dont le montant dépend de la composition familiale et de la restauration individuelle ou collective, est prévu.

Exemple :

- Une personne seule touchera 91 Euros mensuels en cas de restauration collective, 202 Euros s'il doit assurer sa subsistance.
- Une famille de quatre personnes (deux adultes, deux enfants) touchera 192 Euros en cas de restauration collective, 404 Euros dans le cas contraire.

A Paris, il existe un dispositif spécifique de premier hébergement : un hébergement en chambre d'hôtel, assuré, pour les familles, par la Coordination pour l'Accueil des Familles Demandeuses d'Asile (CAFDA), un des services du Centre d'Action Social Protestant (CASP) ; pour les isolés par la plateforme d'Hébergement des Adultes Isolés (HAI) gérée par France Terre d'Asile (FTDA). Ce dispositif est financé par la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (DASS) de Paris.

L'hébergement en chambre d'hôtel est sensément provisoire, les demandeurs d'asile devant être orientés ensuite vers un CADA.

Ces logements en chambre d'hôtel sont exigus : 12m² pour une femme seule avec trois enfants, par exemple. S'il est possible de cuisiner dans certains hôtels, c'est loin d'être le cas partout.

L'accès aux soins

La protection maladie : les demandeurs d'asile, en possession d'un récépissé leur donnant droit au séjour, ont droit à la CMU et à la CMU complémentaire.

Les transports en commun

En Ile-de-France, les bénéficiaires de la CMU avaient droit, en 2005-2006 à une réduction de 50% dans les transports en commun (achat de carnets de tickets). Depuis octobre 2006, ils ont droit à une réduction de 75% sur le coût d'une carte mensuelle ou hebdomadaire.

2.2.2 Les procédures d'exception

Tous les demandeurs d'asile n'ont pas les droits exposés ci-dessus. C'est le cas des personnes dont les demandes d'asile sont examinées en procédure Dublin II ou en procédure prioritaire.

Trois cas peuvent se présenter :

- les personnes ayant transité par un autre pays européen avant d'arriver en France, selon le règlement Dublin II⁵, ont, comme seul titre de séjour, une « convocation », « convocation » renouvelée par la préfecture autant que nécessaire à l'examen de leur demande par l'OFPRA tout d'abord, par la CNDA ensuite. Cette situation peut durer plusieurs années ;
- les personnes originaires d'un pays considéré comme « sûr » ou dont la demande est considérée comme abusive par le préfet et qui font l'objet d'un examen en quinze jours par l'OFPRA, le recours à la CNDA ne suspendant pas un éloignement ;
- les personnes faisant appel d'une décision négative de la CNDA.

Outre l'absence de véritable titre de séjour, ces demandeurs d'asile sont exclus des CADA, n'ont pas droit à l'ATA, ni à la CMU.

Les familles sont admises en chambre d'hôtel, par le dispositif CAFDA ; les isolés ou couples sans enfants le sont, parfois, par le dispositif HAI.

Ils ont droit à l'Aide Médicale d'Etat (AME) ; et, en conséquence, en Ile-de-France, à une carte solidarité-transports, comme les bénéficiaires de la complémentaire CMU.

5 Le règlement Dublin II : le principe de ce règlement, est de lier, sous réserve de liens familiaux existants, la responsabilité d'une demande d'asile au premier pays de l'Union européenne où le demandeur est entré.

La deuxième chose la plus difficile, c'est quand nous sommes arrivés ici, nous avons peu d'argent. Comme nous sommes passés par d'autres pays, l'Autriche et l'Allemagne, nous avons pas droit à l'argent de l'ASSEDIC et seulement la Mairie nous a donné 70 euros par mois et nous avons eu deux ans très pauvres.

Les gens
de FAAR

E., extrait de Tchétchénie et autres régions du Caucase, Cimade, Service Formation, juin 2007

2.2.3 Les candidatures pour le projet

Etant donné le nombre de demandeurs d'asile à Paris (Paris étant le premier département de résidence des demandeurs d'asile), nous n'avons pas fait une grande publicité sur cette action. Les personnes nous étaient adressées par les partenaires opérationnels du projet, Cimade, Comité Tchétchénie, CASP et par les partenaires associés ayant une activité importante auprès des demandeurs d'asile à Paris, l'association de domiciliation Dom'asile, la plateforme d'hébergement des adultes isolés (HAI) gérée par FTDA, le CADA géré par l'association pour l'accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles (APTM).

Premières demandes d'asile⁶ (hors mineurs accompagnant)

	Territoire national	Paris	%
2004	50547	9662	19%
2005	42578	6787	15%
2006	26269	3884	14%
2007	23804	3997	16%

Au regard du nombre des premières demandes d'asile, les 137 stagiaires du projet FAAR représentent une goutte d'eau, goutte d'eau symbolique, pour faire entendre la voix des demandeurs d'asile, pour démontrer qu'il est possible d'accueillir les demandeurs d'asile humainement.

Les modalités de recrutement

Le recrutement était effectué par le Service Formation de la Cimade, aidé par le Comité Tchétchénie pour de l'interprétariat éventuel.

Suite à une présentation collective du projet, les candidats étaient reçus en entretien individuel, éventuellement complété par un test à l'écrit.

Une commission de recrutement, composée des trois partenaires opérationnels travaillant dans le domaine de l'asile (le Service Formation et le service asile Ile de France de la Cimade, le Comité Tchétchénie, la CAFDA), décidait de l'acceptation des personnes dans le projet.

Les candidats ont été orientés vers le projet par

Personnes ou associations	Hommes	Femmes	Total
Amis	3	4	7
Cimade, service asile IDF	5	9	14
Comité Tchétchénie	6	9	15
Dom'asile	3	4	7
FTDA, domiciliation	1		1
CASP, domiciliation ou foyer	6		6
CASP, CAFDA	11	32	43
FTDA, HAI	11	13	24
APTM, CADA	5	4	9
CASP, CADA	5	6	11
Total	56	81	137

6 Source : rapports d'activité de l'OFPPA



Les gens
de FAAR

31% du public retenu avait été adressé par la CAFDA, ce qui explique, en partie l'importance du public du Caucase dans le projet, car celui-ci représentait 60% des hébergés par cette association, auxquels s'ajoutaient, bien évidemment, les publics orientés par le Comité Tchétchénie.

2.2.4 L'hébergement des stagiaires pendant l'action

	Hommes	Femmes	Total
Amis/famille	10	10	20
115/squat	8	4	12
Foyer nuit	4		4
Foyer jour/nuit		2	2
Foyer AUDA Accueil d'Urgence des Demandeurs d'Asile	2		2
Hôtel CAFDA	11	27	38
Hôtel HAI	6	5	11
Cada APTM	7	7	14
Cada CASP	6	6	12
Cada FTDA	2	12	14
Cada autres (Aftam, Adoma, ALJT, CAR : acronymes d'associations gestionnaires de CADA)		8	8
Total	56	81	137

L'hébergement des stagiaires a souvent varié en cours de projet, notamment par un départ en CADA, après une prise en charge par la CAFDA ou le HAI.

Pour présenter les situations d'hébergement, nous avons retenu l'hébergement correspondant à la plus longue durée de participation au projet.

- 52 personnes, soit 37% des stagiaires, ont vécu de manière que l'on pourrait qualifier de correct, eu égard aux possibles énoncés ci-dessus. Ce sont les personnes en CADA, auxquelles nous ajoutons les personnes en AUDA et en foyer jour/nuit.
- 49 personnes, soit 35% des stagiaires, ont vécu en chambre d'hôtel, c'est-à-dire dans une grande promiscuité, sans avoir, pour partie d'entre eux, la possibilité de cuisiner.

Le premier mois, c'était très bien. Après, je ne sais pas pourquoi, on a dû changer de logement très souvent. Un hôtel a fermé parce que le patron avait disparu. Un autre hôtel a fermé parce qu'il y avait beaucoup de problèmes avec l'électricité. Un autre hôtel a été fermé pour reconstruction après l'incendie de l'hôtel Opéra.

C'est interdit de cuisiner à l'hôtel et d'y manger aussi. Mais les enfants doivent manger chaque jour. C'est pourquoi nous avons appris à faire la cuisine avec une bouilloire, à chauffer les conserves et même à faire les crêpes avec un fer à repasser !

Quelquefois, ça arrive que des familles partent en foyer, c'est très bien pour elles, parce qu'elles peuvent rester longtemps au même endroit. Ça fait envie. Nous, nous vivons toujours à l'hôtel depuis plus d'un an et demi.

Z., extrait du spectacle errances... d'un hôtel l'autre, Théâtre du Soleil / Cimade, 2005

Nous avons changé trois fois d'hôtel, deux hôtels à Paris, un hôtel à Saint Denis et maintenant ici ; le premier hôtel était très petit, il y avait un lit où dormaient ensemble ma femme et les deux enfants et moi je déplaçais un lit le soir.

V., extrait de *Tchéchénie et autres régions du Caucase*, Cimade, Service Formation, juin 2007

Ce pourcentage important s'explique par le nombre de personnes en « procédure d'exception » participant au projet⁷.

▪ 36 personnes, soit 25% des stagiaires, ont vécu dans une grande précarité. Ce sont les personnes en squat, celles faisant appel au 115, celles en foyer de nuit (c'est-à-dire acceptées dans un foyer de 17h30 à 8h).

Nous incluons, dans ce groupe en grande précarité, les personnes logées par famille ou amis. En effet à l'exception de quatre d'entre elles, ces hébergements étaient provisoires et signifiaient des déplacements continuels (d'amis en amis, de compatriote, en compatriote).

Maintenant je ne sais pas où est-ce que j'habite. Ces deux ou trois dernières semaines je croyais que j'étais encore dans mon pays, dans un appartement où il n'y a pas, où il n'y a plus d'électricité. Mon entourage c'est comme à la guerre. J'habite dans un squat et on a coupé l'électricité. C'est très étrange. Chez moi en Tchétchénie, c'est normal parce que je sais qu'il y a la guerre. Mais ici, c'est comme s'il y avait aussi une guerre. Pour autre chose. Avant j'étais dans un foyer ça n'allait pas. Des problèmes de communication. Je n'étais pas tout seul là-bas, il y avait beaucoup de personnes comme moi. Ils étaient tous déprimés comme des fleurs, comment on dit, des fleurs fanées.

O., extrait de *Tchéchénie et autres régions du Caucase*, Cimade, Service Formation, juin 2007

Et quand je suis arrivé en Alsace, là j'ai un cousin, c'est lui qui m'a hébergé, il m'a accompagné à la préfecture pour faire la demande d'asile. Et ils ne m'ont pas donné de foyer, ils m'ont dit d'attendre. Mais après mon cousin il ne pouvait plus me garder, l'appartement était petit et sa femme était enceinte, alors il m'a mis dehors. Et là, par les gens, j'ai rencontré quelqu'un d'autre, une dame albanaise de Kosovo. Elle m'a accompagné à la préfecture aussi, elle a fait l'interprète, elle m'a aidé à régler pas mal de choses. Et après elle m'a emmené à Mulhouse, dans un foyer. C'était pas un CADA, c'était un foyer de gens un peu ... on peut dire un peu bizarres, des gens qui n'ont pas de famille, qui n'ont personne ici, qui n'ont pas de profession, je ne sais pas. Et là je suis resté pendant une semaine. Et le SSAE, ils m'ont envoyé dans un autre foyer, à Colmar. C'était un foyer surtout pour les personnes qui ont des problèmes avec leur famille. Mais on était quelques réfugiés, on n'était pas beaucoup, cinq, six Albanais, deux Africains. Et là je me suis installé, et après j'ai attendu mes papiers, c'était un peu plus facile. Mais les premiers temps c'était vraiment dur, quand il m'a mis dehors.

Z., extrait de *Une mosaïque de peuples et de cultures*, Cimade, Service Formation, décembre 2000



7 En dominante, des demandeurs d'asile en provenance du Caucase, sous convention Dublin II.



2.3 La reconnaissance de la qualité de réfugié

A l'entrée dans le projet, toutes les personnes étaient demandeuses d'asile. Qu'en était-il à la sortie du projet ? Quelle avait été la durée de l'attente ?

2.3.1 Les situations administratives

Le contexte national (source : rapports OFPRA)

- En 2006 : sur 34853 décisions prises par l'OFPRA+CRR, 7354 ont été positives, dont 554 protections subsidiaires, soit 21%.

- En 2007 : sur 29937 décisions prises par l'OFPRA+CRR, 8781 ont été positives, dont 706 protections subsidiaires, soit 29%.

L'évolution de la situation administrative des stagiaires du projet FAAR

Situation des stagiaires à leur sortie du projet

	Hommes	Femmes	Total
En attente OFPRA	5	8	13
En attente CNDA	24	34	58
Reconnus réfugiés...	14	23	37
...dont protection subsidiaire	2	1	3
Déboutés...	10	13	23
... dont réouverture	4	1	5
... dont en voie de régularisation	3		3
Situation inconnue	3	2	5
APS - Autorisation Provisoire de Séjour / soin durant le projet		1	1
Total	56	81	137

Commentaires

Les personnes en attente d'une convocation à l'OFPRA étaient restées peu de temps dans le projet (entre 1 et 3 mois) : en dominante, elles ont été envoyées en CADA en province.

Le groupe des personnes en attente d'une convocation à la CNDA, à la sortie du projet, était composé :

- > pour partie de personnes (28) sorties du projet, avant la fin de la procédure pour diverses raisons

Exemples

- 1 stagiaire de niveau B1/B2 (plus de cours correspondant à son niveau)
- 1 retour dans son pays d'origine
- 6 départ en province, voire à l'étranger
- 2 problèmes de santé
- 1 emploi temporaire (grâce à une autorisation provisoire de travail)

Si nous sommes encore en contact avec certains d'entre eux, toujours en attente d'une convocation à la CNDA, d'autres ont été, peut-être, reconnus réfugiés, déboutés, régularisés.

- > pour partie de stagiaires ayant suivi la formation jusqu'à la fin de l'année 2007 (29 personnes sur 58).

Les gens de FAAR

Situation des stagiaires au 15 mai 2008

A partir de la fin du projet, le service Formation de la Cimade, en lien avec le service Asile de la Cimade Ile de France, a assuré le suivi des demandeurs d'asile et réfugiés bénéficiaires du projet au cours de l'année 2007, en tant que de besoin.

Le suivi a concerné l'appui juridique, l'accès aux droits sociaux, tant pour les demandeurs d'asile que pour les statutaires, la recherche d'un hébergement pour les personnes en procédure d'exception et pour les statutaires, l'orientation vers une formation.

Les contacts réguliers avec les bénéficiaires expliquent notre connaissance de l'évolution des situations administratives.

	Hommes	Femmes	Total
En attente OFPRA	5	8	13
En attente CNDA	20	27	47
Reconnus réfugiés	16	28	44
<i>dont protection subsidiaire</i>	2	1	3
Déboutés	12	14	26
<i>dont réouverture</i>	5	4	9
<i>dont en voie de régularisation</i>	3	4	7
Situation inconnue	3	2	5
APS soin durant le projet		1	1
Conjointe de réfugié		1	1
Total	56	81	137

Commentaires

- Sur l'ensemble des décisions prises, entre septembre 2005 et mai 2008 :
 - > 44 personnes ont été reconnues réfugiées, dont 3 protections subsidiaires ;
 - > 26 personnes ont été déboutées ;
 - > 1 personne a été régularisée, en tant que conjointe de réfugié.

- Sur 70 décisions connues à ce jour, 62% sont positives.

Ce pourcentage est nettement supérieur au taux de reconnaissance de la qualité de réfugié, de l'ensemble du territoire national, toutes nationalités confondues, puisqu'il a été de 21% en 2006, de 29% en 2007.

Il correspond au pourcentage de reconnaissance obtenu dans les structures qui conseillent et accompagnent les demandeurs d'asile, ce qui était le propos du projet FAAR.

Les suites de procédures pour les déboutés du droit d'asile

Les réouvertures de demande d'asile

9 personnes ont fait appel de la décision de la CNDA et en conséquence ont déposé une deuxième demande d'asile (appelé « réouverture ») : convoquées rapidement par l'OFPRA, elles sont en attente d'une convocation à la CNDA.



Les gens de FAAR

Les démarches pour régularisation

7 personnes sont en démarches pour une régularisation, aux motifs suivants :

- Hommes
 - > conjoint de française, 1 enfant né en France
 - > santé
 - > conjoint de réfugiée (régularisation possible en Belgique)
- Femmes
 - > conjointe de réfugié
 - > accompagnante de malade
 - > emploi
 - > régularisation à titre humanitaire

Non, non, ils ne m'ont pas donné la carte de réfugié. A cause de mon passeport. C'est-à-dire à cause de mon nom : mon nom sur le passeport n'est pas bien écrit. J'ai fait deux fois le recours mais ça n'a pas marché. Après la deuxième fois à la commission de recours, ils m'ont dit que je pouvais recommencer, mais après j'ai rencontré une dame, elle est journaliste, elle est venue avec moi à la préfecture de police. Elle a bien expliqué ma situation. Et ils m'ont accepté, à la préfecture, ils m'ont donné un récépissé et une carte de travail pour trois mois. Tous les trois mois ils les prolongent ; ça fait six mois que j'ai ça.

S, extrait de *Une mosaïque de peuples et de cultures*, Cimade, Service Formation, décembre 2000

2.3.2 La durée de la procédure de demande d'asile

Elle est longue (ou l'a été) pour la grande majorité des stagiaires du projet FAAR.

Mon fils nous demande toujours quand nous allons recevoir nos papiers, c'est dur, je suis très nerveuse mais j'essaie ...

M., dans l'attente depuis octobre 2004, extrait de *Tchéchénie et autres régions du Caucase*, Cimade, Service Formation, juin 2007

- La durée la plus courte, suite à une reconnaissance de la qualité de réfugié par l'OFPRA, a été de 6 mois.
 - > G., entrée en France en décembre 2005, demande d'asile en février 2006, reconnu réfugié en mai 2006.
 - > E., entrée en France en mai 2006, demande d'asile en juin 2006, reconnu réfugié en décembre 2006.
- Les durées les plus longues avoisinent 3 ans.
 - > Z., entrée en France en novembre 2004, demande d'asile en décembre 2004, rejet OFPRA en août 2005, audience de la CNDA en janvier 2008, reconnu réfugié en février 2008.
 - > L., entrée en France en mai 2005, demande d'asile en juillet 2005, rejet OFPRA en février 2006, audience de la CNDA en mars 2008, reconnu réfugié en avril 2008.

Pour toutes les personnes reconnues réfugiées, par la CNDA, la durée, entre le rejet de l'OFPRA et une convocation par la CNDA a été, à minima, d'un an, ce qui signifie une année et demi après leur arrivée en France.

Les gens de FAAR

Je savais que ce n'était pas un cadeau d'être un étranger dans un autre pays, je savais ça, je ne suis pas ... comment on dit naïve. Je n'avais pas imaginé toutes les situations, par exemple je ne connaissais pas toute la procédure, tous ces rendez-vous, ça c'était difficile au début.

KH, reconnue réfugiée après une procédure Dublin II, attente d'un an et demi ; extrait de *Tchéchénie et autres régions du Caucase*, Cimade, Service Formation, juin 2007

Le grand – Je peux ? Je m'appelle André Garcia, physicien !

Le trapu – Appelez-moi Victor, ça suffira !

Le grand – Cette bière, c'est pas de la bière... Ce cigare, c'est pas un bon cigare... Par contre, pour entrer dans ce pays, il faut un vrai passeport !

Le trapu – On peut faire un homme n'importe où, le plus simplement du monde, un passeport, jamais ! Aussi reconnaît-on la valeur d'un bon passeport, tandis que la valeur d'un homme n'est pas forcément reconnue.

Le grand – Disons que l'homme n'est que le véhicule matériel du passeport...

Le trapu – Et pourtant, on peut dire aussi que l'homme est indispensable au passeport. Le passeport est essentiel, mais sans un homme qui aille avec, pas de passeport possible. Ce qui m'étonne, c'est qu'ils ont pris l'habitude de compter les gens et de les enregistrer, comme s'ils avaient peur d'en perdre. Ils veulent savoir exactement si on est bien X et non pas Y, comme si c'était important de savoir qui laisser crever de faim !

Extrait du spectacle *Faces à Faces... La première fois, on m'a dit*, Théâtre du Soleil / Cimade, 2007 – d'après « Dialogues d'exilés » de Berthold Brecht.





3. LES ACQUISITIONS LANGAGIÈRES

3. Les acquisitions langagières

Eclairage du Québec

Le Québec, ouvert à une immigration de peuplement, est généreux quant à l'accompagnement des primo-arrivants : les migrants récemment arrivés au Québec peuvent suivre des cours de français, cours non obligatoires, gratuits, dispensés à raison de 30 heures par semaine, ouvrant droit à rémunération lorsqu'ils sont suivis de manière assidue : « [L]es migrants peu scolarisés suivent 1200 heures de cours et le résultat attendu ne concerne que l'oral. Les migrants scolarisés suivent une formation de 1000 heures avec l'objectif d'atteindre un niveau proche du niveau *indépendant B2* du *Cadre européen commun de référence pour les langues*. La formation linguistique est surtout axée sur l'oral »¹.

Les pays européens, qui freinent l'immigration de peuplement, n'ont pas la même politique linguistique. Tout d'abord, ils rendent, ou essaient de rendre, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil obligatoire, ce qui a pour effet de sélectionner, et ainsi réduire le nombre de migrants aux cartes de séjour pérennes. De plus, à l'exception de quelques pays (Irlande, Danemark), l'offre de formation gratuite ne permet que l'acquisition des premiers rudiments de la langue.

En France, la signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) est devenue obligatoire², de même que l'apprentissage du français et l'acquisition du niveau élémentaire *A1.1*. Le nombre d'heures de cours de français offert est de 200 heures, renouvelable une fois.

Au regard des cursus proposés au Québec ou en France dans le cadre du CAI, comment estimer les progressions des stagiaires du projet FAAR ?

La formation linguistique était non obligatoire, ce qui est un atout. Elle s'adressait à des demandeurs d'asile, c'est-à-dire à des personnes en situation de précarité administrative et sociale, ce qui pouvait, par contre, freiner les apprentissages.

Avant d'exposer les résultats de l'enseignement/apprentissage, de manière rigoureuse en référence aux niveaux du *Cadre Européen Commun de Référence* (CECR), nous évoquerons le cadre de la formation, c'est-à-dire les conditions d'enseignement/apprentissage : organisation de la formation, composition des groupes, lieux de formation.

3.1 Les conditions d'enseignement/apprentissage

3.1.1 L'organisation de la formation

Contrairement à ce qui se passe bien souvent, depuis l'ouverture de la formation linguistique des migrants aux marchés publics, nous avons fait le choix d'une organisation en sessions de formation, de date à date, et d'une répartition des stagiaires en groupes de niveau.

Les arguments avancés en faveur des entrées et départs échelonnés, en faveur de l'hétérogénéité des groupes, nous semblent particulièrement spécieux, ne répondant qu'à une logique économique. Si cette organisation était effectivement la meilleure, pédagogiquement, pourquoi n'est-elle pas reprise par les universités, les Instituts de français, les Alliances françaises ?

- 1 Séminaire international sur l'intégration linguistique des migrants adultes ; journées de Sèvres 26-27 septembre 2005 ; organisées par la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France et le Conseil de l'Europe, en collaboration avec la Direction de la Population et des Migrations, la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle et avec le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP).
- 2 Ce qui était prévisible dès le premier Bilan de la mise en œuvre du Contrat d'Accueil et d'Intégration, avril 2004, Direction de la Population et des Migrations, Anne Bisson. Il s'agissait du bilan de la phase d'expérimentation qui n'avait porté que sur 12 départements pilotes.



Les acquisitions langagières

Un des arguments souvent invoqué « au bénéfice des publics » concerne les délais d'attente, délais sensément impossibles à supporter par des primo-arrivants.

Il est vrai que les délais sont considérables : délais pour être convoqués à l'ANAEM, délais pour obtenir un titre de séjour, délais pour cause de crédits épuisés en septembre, d'où la nécessité d'attendre six mois pour que de nouvelles sessions de formation linguistique soient mises en place.

Or, tous ces délais, préjudiciables aux publics, viennent de l'organisation administrative, comme du manque de crédits.

Nous savons, d'expérience, qu'il est toujours possible, au cas par cas, d'intégrer une personne dans un groupe ayant déjà commencé.

Nous savons le possible de l'hétérogénéité linguistique pour certaines activités que nous avons mises en œuvre dans le cadre du projet : l'atelier Théâtre, l'atelier Langage professionnel, les visites d'observation à la Commission des Recours des Réfugiés, des visites d'expositions, les événements conviviaux, la préparation et participation à des événements publics.

Cependant, d'expérience, dans une attention à la progression des apprenants, comme à l'écoute de leurs paroles sur leurs diverses expériences de stagiaires, nous sommes convaincus du bénéfice de sessions de date à date, comme d'une organisation en groupes de niveaux, avec ponctuellement des activités regroupant des stagiaires de différents niveaux en français.

3.1.2 Les sessions de formation

Six sessions ont été organisées du 19 septembre 2005 au 31 octobre 2007. Les sessions ont eu une durée de trois à quatre mois, un nombre d'heures d'enseignement de 117h à 204h. Cette organisation avait été retenue afin de baliser le temps et de donner des repères aux stagiaires.

A chaque fin de session, deux semaines, environ, étaient consacrées à la passation d'épreuves d'évaluation, la restitution de ces épreuves aux stagiaires, des entretiens individuels pour faire le point avec chacun sur sa situation, tant administrative que sociale, ses projets, sa progression en français, son désir de poursuivre, éventuellement, la formation linguistique.

Cette organisation permettait également de remanier les groupes de niveau, et de procéder à des recrutements, en fonction des départs et du nombre de places disponibles. Par rapport au recrutement et le désir que nous avons que le projet s'adresse au plus grand nombre, le fait de commencer la formation avec deux groupes seulement, puis trois à partir de janvier 2006, nous a permis d'ouvrir un groupe à des débutants complets à quatre reprises.

Les sessions

- Du 19 septembre au 23 décembre 2005 : 144 heures
- Du 9 janvier au 7 avril 2006 : 156 heures
- Du 24 avril au 28 juillet 2006 : 117 heures
- Du 31 août au 22 décembre 2006 : 192 heures
- Du 11 janvier au 15 mai 2007 : 183 heures
- Du 5 juin au 31 octobre 2007 (en deux parties : 5 juin-10 août, puis 6 septembre-31 octobre) : 204 heures

Enfin, cette organisation permettait une semaine de travail pédagogique de l'équipe de formateurs, entre chaque session.

3.1.3 Répartition en groupes de niveau en français

En dominante, trois groupes de niveau devaient fonctionner en parallèle, d'un groupe « *débutant complet* » à un groupe « *élémentaire A2* » en début de formation.

Ce principe général, prévu, a subi quelques modifications, en fonction des besoins des stagiaires, d'une progression plus ou moins rapide, de la durée de leur participation au projet.

Les groupes au cours des différentes sessions

- Première session / septembre – décembre 2005
28 personnes ont participé à toute la session
 - > 1 groupe *débutant complet*, 144h de formation, dans le but d'atteindre le niveau A1.1
 - > 1 groupe *débutant*, 144h de formation, dans le but d'atteindre le niveau A1

- Deuxième session / janvier - avril 2006
15 personnes poursuivaient leur formation, 23 entraient dans le projet
 - > 1 groupe *débutant complet*, 150 heures de formation, dans le but d'atteindre le niveau A1.1
 - > 1 groupe *élémentaire A1.1*, en dominante, 156 heures de formation, dans le but d'atteindre le niveau A1
 - > 1 groupe *élémentaire A1* en dominante, 156 heures de formation, dans le but d'atteindre le niveau A2

- En dominante le groupe *élémentaire A1* comprenait des stagiaires qui avaient commencé leur formation en septembre 2005 ; le groupe *élémentaire A1.1* était constitué pour moitié de nouveaux entrants.

- Troisième session/avril-juillet 2006
37 personnes poursuivaient leur formation, 12 personnes entraient dans le projet
- 1 groupe *débutant*, 120 heures de formation, dans le but d'atteindre le niveau A1.1
 - > 1 groupe *élémentaire A1.1/A1*, 117 heures de formation, dans le but d'atteindre le niveau A1/A2
 - > 1 groupe *élémentaire A1/A2*, 117 heures de formation, dans le but d'atteindre le niveau A2 / B1

- Quatrième session/septembre-décembre 2006
24 personnes poursuivaient leur formation, 36 personnes entraient dans le projet
 - > 1 groupe *débutant complet*, 192 heures de formation, dans le but d'atteindre le niveau *élémentaire A1.1*
 - > 1 groupe *débutant*, 189 heures de formation, dans le but d'atteindre le niveau A1.1/A1
 - > 1 groupe *élémentaire A1.1/A1*, 144 heures de formation, dans le but d'atteindre le niveau A1/A2
 - > 1 groupe *élémentaire A2* à l'oral, 96 heures de formation, dans le but d'atteindre le niveau A2 à l'oral et à l'écrit ou B1, à minima à l'oral

- Cinquième session/janvier-mai 2007
40 personnes poursuivaient leur formation, 19 personnes entraient dans le projet
 - > 1 groupe *débutant complet/débutant*, 183 heures de formation, dans le but d'atteindre le niveau A1.1
 - > 1 groupe *élémentaire A1.1*, 183 heures de formation, dans le but d'atteindre le niveau A1
 - > 1 groupe *élémentaire A1/A2*, 180 heures de formation, dans le but d'atteindre le niveau A2, à l'oral et à l'écrit
 - > de plus, un petit groupe de stagiaires de niveau *indépendant B1/B2* a fonctionné en autonomie



Les
acquisitions
langagières

- Sixième session/juin-octobre 2007
43 personnes poursuivaient leur formation, 11 personnes entraient dans le projet
 - > 1 groupe *débutant/élémentaire A1.1* à l'oral, 204 heures de formation, dans le but d'atteindre le niveau *A1* à l'oral, de *A1.1* à *A1* à l'écrit
 - > 1 groupe *élémentaire A1*, pour le moins à l'oral, 204 heures de formation, dans le but d'atteindre le niveau *A2* à l'oral, *A1* à l'écrit
 - > 1 groupe *élémentaire A1/élémentaire A2* en cours d'acquisition, 192 heures de formation, dans le but d'atteindre le niveau *A2* à l'oral et à l'écrit

Organiser des groupes de niveau, sans exclure de stagiaires

Les groupes de niveau *débutant complet* à l'entrée en formation, en septembre 2005, janvier 2006, septembre 2006, étaient homogènes sur le plan linguistique ; de plus, ils regroupaient des personnes toutes arrivées récemment en France (moins de trois mois).

Par contre, pour les groupes constitués pour partie de personnes poursuivant leur formation, la même homogénéité linguistique était illusoire et l'organisation de la session de juin à octobre 2007 en est un bon exemple. Cela impliquait une différenciation des contenus et activités, une différenciation des objectifs atteignables, afin que chacun progresse.

Cependant l'hétérogénéité était relative, n'excédant pas un demi-niveau (voire un niveau, pour les 3 niveaux très proches que sont les niveaux *débutant*, *A1.1*, *A1*), ou bien ne portant que sur l'écrit.

3.1.4 Les lieux de formation et d'accompagnement

Le projet s'est déroulé dans un lieu en dominante et trois espaces différents – avec leur équipement propre aux activités développées - pour les ateliers qui ont cependant tous débuté dans le lieu de référence. Cette diversité a permis, entre autres, d'accroître la mobilité, l'apprentissage de la ville, l'apprentissage de diverses cultures d'accueil.

- Les cours de français avaient lieu quatre demi-journées par semaine dans des locaux loués au Centre International de Culture Populaire (CICP), dans le 11^{ème} arrondissement de Paris, près de la Place de la Nation.
Le suivi juridique et social individuel, dispensé par la Cimade, se tenait également dans ces locaux.
De plus, c'est dans ce même lieu que le Comité Tchétchénie assurait une permanence hebdomadaire.

Le CICP était d'une bonne accessibilité en transports en commun pour tous les stagiaires résidents à Paris, mais également pour les hébergés en CADA en région parisienne, grâce à la ligne A du RER.

D'autre part, la convivialité de cet espace permettait à chacun d'y trouver une place, d'arriver plus tôt pour se restaurer ou discuter avec d'autres, d'y demeurer en dehors des temps de cours pour consulter internet, d'occuper une salle disponible pour un travail en petit groupe, un entretien individuel, d'y organiser des fêtes.

- L'atelier Théâtre s'est déroulé dans les locaux du Théâtre du Soleil, à la Cartoucherie, Paris 12^{ème}.
Si un déplacement aussi loin – dans les bois ! – inquiétait de prime abord, la beauté du lieu, la fréquentation d'un espace culturel, ont été bénéfiques (et peut être indispensables) à la création d'un spectacle.

- L'atelier Langage professionnel s'est déroulé dans un lycée du 14^e arrondissement de Paris, qui comprend les locaux du Greta PMS, des salles de cours équipées d'ordinateurs.
- L'atelier Découverte des métiers s'est déroulé dans les locaux de l'AFPA, à Paris 12^{ème}, et dans un centre de formation professionnel de cette institution.

3.2 La progression dans les acquisitions langagières

3.2.1 Une étude de 1993 de la Cimade en référence

Afin d'essayer de comprendre – même partiellement – les différents rythmes d'acquisition de la langue, par les stagiaires, nous avons tenté, dans cette partie du document, d'objectiver, d'isoler, certains paramètres, en nous référant, tout d'abord, à une étude réalisée par le Service Formation de la Cimade.

L'étude, portant sur le public hébergé dans les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) du Dispositif National d'Accueil (DNA) des réfugiés au cours de l'année 1993, soit un corpus de 618 personnes³, faisait apparaître que la progression dans les acquisitions, allait du simple au triple, « toutes choses égales par ailleurs ». Toutes choses égales par ailleurs : ce qui est appréhendable, c'est-à-dire finalement bien peu de choses, eu égard au phénomène complexe qu'est l'acquisition d'une langue étrangère, par des personnes en exil.

Cependant, il avait été possible de prendre en compte dans cette étude, en ce qui concerne les conditions d'enseignement/apprentissage : le temps et le volume horaire de la formation.

D'autre part, il avait été possible d'isoler certains paramètres des profils des publics :

- > âge
- > origine (langue et culture)
- > scolarisation initiale

La scolarisation initiale (appréhendée à partir de deux groupes : scolarisation primaire / scolarisation universitaire) avait été le seul paramètre pertinent pour comprendre, un peu, les différents rythmes d'acquisition.

Que pouvons-nous dire à partir du projet FAAR pour tenter de comprendre les différents rythmes d'acquisition du français, dans une situation de type formel ?

3.2.2 L'hétérogénéité des langues et des cultures

Les conditions d'enseignement/apprentissage relatives aux lieux de formation, au rythme hebdomadaire, aux objectifs de formation, ont été présentées ci-dessus. Il semble complémentaire d'examiner la composition des groupes afin de rendre compte du contexte des formations.

Un apprentissage en milieu endolingue⁴

Le temps nécessaire aux apprentissages langagiers – en situation de cours - peut parfois apparaître lent, car il est vrai que, depuis que le monde est monde, les acquisitions langagières se sont faites grâce et par les interactions quotidiennes.

Encore faut-il que des interactions satisfaisantes existent avec les natifs de la société d'accueil. Or, ce ne sont pas les échanges obligatoires avec la préfecture, l'ASSEDIC, le 115, qui peuvent déclencher le désir de parler dans la langue de l'Autre, désir sans lequel il ne peut y avoir acquisition.

3 Selon les données disponibles.

4 Selon les données disponibles.



Les acquisitions langagières

Lorsqu'un groupe en formation procure à chacun une assurance, une place, une écoute bienveillante, lorsque ce groupe est composé de personnes de langues et de cultures différentes et que le français devient la langue commune, le désir de communiquer –« l'impulsion à apprendre », comme le dit Wolfgang Klein⁵ - peut naître dans l'espace -temps de la formation.

Qu'en était-il de l'hétérogénéité des langues et cultures, dans le projet FAAR ?

33 pays ont été représentés. Cependant, 83 personnes, soit 60%, étaient russophones, pour beaucoup en provenance du Caucase, d'où une hétérogénéité relative.

D'ailleurs, au cours de la session de janvier à mai 2007, les délégués de stagiaires, se faisant porte parole des minoritaires, ont demandé à ce que les échanges en russe, facteur de déconcentration, disaient-ils, cessent pendant les cours.

De plus, l'hétérogénéité a été variable selon les sessions et les groupes.

Au cours de la session de juin à novembre 2007 (session longue de 204h), par exemple, un groupe de 17 personnes comprenait 14 personnes de même langue et culture. Or, si tous les stagiaires de ce groupe ont progressé en compréhension de l'oral, de l'écrit, la progression en expression orale est peu notable : 5 personnes seulement, sur 11 ayant suivi toute la session, ont progressé d'un niveau en expression orale, vers un niveau proche (4 de A1.1 à A1 ; 1 de *débutant* à A1.1).

L'hétérogénéité des langues et cultures favorise les acquisitions langagières.

3.2.3 Les profils

Nous ne saurions tirer de conclusions à partir d'un corpus de seulement 137 personnes.

Cependant, nous pouvons faire quelques remarques, dans la mesure où elles confirment ce que nous avons pu identifier avec un corpus de 618 personnes.

Contrairement à ce que l'on pense souvent, l'âge n'a pas joué en faveur d'une progression rapide, ce que montrent les quelques exemples qui suivent.

La langue et culture d'origine ne semble pas expliquer les différents rythmes d'apprentissage, c'est pourquoi nous n'avons pas estimé pertinent de les mentionner dans les exemples représentatifs des rythmes d'apprentissage.

En effet,

- > Y. et L., de même âge, au rythme d'apprentissage semblable, sont de langue et culture très différentes ;
- > M. et At., au rythme d'apprentissage opposé, sont de même langue et culture ;
- > J. et G., au rythme semblable dans leur début d'apprentissage, sont de langue et culture différente.

Il semblerait que l'expérience professionnelle antérieure (et plus largement l'expérience sociale), soit le seul paramètre explicatif, identifiable, des différents rythmes d'apprentissage.

5 L'acquisition de langue étrangère, Wolfgang Klein, Paris 1989 pour la version française, Armand Colin.

3.2.4 Les rythmes d'acquisition

Les tendances : les rythmes d'acquisition vont du simple au double

- De 150h à 200h en dominante, voire 300h pour quelques stagiaires, pour atteindre le niveau *élémentaire A1.1*.
- De 130h à 250h pour passer de *élémentaire A1.1* à *élémentaire A1*.
Cependant, le niveau *élémentaire A1.1* n'a pas toujours pu être identifié, certains stagiaires étant, après 150h de cours, déjà d'un niveau *élémentaire A1* à l'oral pour le moins.
- De 200h à 500h pour progresser de *élémentaire A1* à *élémentaire A2* à l'oral et à l'écrit.
Le niveau à l'oral était acquis par tous entre 200h à 300h environ, c'est l'expression écrite qui a nécessité, pour certains stagiaires, quasiment le double d'heures d'apprentissage.
Par contre le niveau *élémentaire A2* en compréhension de l'écrit était acquis assez rapidement, étant donné le besoin des stagiaires de comprendre les convocations et autres documents administratifs, et en conséquence des contenus de formation adaptés à ces besoins.

Force est de constater que les progressions en langue française des stagiaires de FAAR sont comparables aux progressions escomptées, à Québec, comme dans le cadre du CAI, voire plus rapides pour nombre d'entre eux.

3.2.5 Quelques parcours représentatifs des différents rythmes d'apprentissage

Le référentiel de formation et d'évaluation utilisé est l'outil Cimade « Démarche pour l'évaluation ». L'échelle de niveaux du référentiel d'évaluation Cimade – présentée en annexe - est corrélée à l'échelle de niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR).

Exemples de progressions « régulières »

Y. f, 24 ans⁶ ; n'a pas exercé d'activité professionnelle dans son pays d'origine ; études secondaires niveau bac
Entrée : niveau *débutant*, en septembre 2005
Sortie : niveau *A2*, à l'oral et à l'écrit, en novembre 2007
Nombre d'heures total : 867 heures, assiduité de 88% à 100% selon la session
Participation aux ateliers : Langage professionnel 2005, 2006, 2007 ; Théâtre 2006
Rythme : 120h de *débutant* à *A1.1* ; 258h de *A1.1* à *A1* ; 297h de *A1* à *A2* à l'oral ; 192h pour atteindre le niveau *A2*, tant à l'écrit qu'à l'oral

La langue française ? Oh, le masculin, féminin. Parce que des fois on oublie : un ou une, la ou le, on mélange tout ! Et les phrases, parce que chez nous, le verbe on met derrière, à la dernière place, et ici on met au milieu. Et puis les conjugaisons, parce que un verbe toujours change, passé composé, imparfait, présent, futur, il change beaucoup !

Z., extrait de *Kurdistan*, Cimade, Service Formation, juin 1997

L. f, 25 ans ; n'a pas exercé d'activité professionnelle dans son pays d'origine ; étude secondaires jusqu'à 16 ans
Entrée : niveau *débutant complet* en septembre 2005
Sortie : niveau *élémentaire A2*, en novembre 2007
Nombre d'heures total : 747 heures, assiduité de 65% à 98% selon la session
Participation aux ateliers : Théâtre 2006
Rythme : 129h de *débutant complet* à *élémentaire A1.1* à l'oral, *débutant* à l'écrit ; 138h de *élémentaire A1.1* à l'oral, *débutant* à l'écrit à *élémentaire A1* à l'oral, *débutant* à l'écrit ; 105h de *élémentaire A1* à l'oral, *débutant* à l'écrit à *élémentaire A1* à l'oral et à l'écrit ; 93h de *élémentaire A1* à l'oral et à l'écrit à *élémentaire A2* à l'oral, *A1* à l'écrit ; 282h de *élémentaire A2* à l'oral, *A1* à l'écrit à *élémentaire A2* à l'oral et à l'écrit

6 Les âges indiqués sont à jour au 15 avril 2008.



Les
acquisitions
langagières

S. f, 28 ans ; professeur de russe dans son pays d'origine

Entrée : niveau *élémentaire A1.1*, en janvier 2007

Sortie : niveau *élémentaire A2*, à l'oral et à l'écrit, *B1* en compréhension de l'écrit, en novembre 2007

Nombre d'heures total : 321 heures, assiduité variant de 82% à 88% selon la session

Participation aux ateliers : Théâtre 2007 ; Découverte des métiers 2007

Rythme : 162h de *élémentaire A1.1* à *élémentaire A1* ; 159h de *élémentaire A1* à *élémentaire A2* et *B1* en compréhension de l'écrit

Le plus (difficile) au début c'était la langue. C'était vraiment, vraiment un problème, bon, je l'ai toujours ce problème, au niveau de l'écrit. Je parle pas mal, mais au niveau de prononciation j'ai encore des problèmes. Et puis au niveau de l'écrit, ça me pénalise beaucoup, parce que je voulais repasser le concours d'infirmier, mais j'ai pas pu.

K., extrait de *Kurdistan*, Cimade, Service Formation, juin 1997

Z. f, 41 ans ; professeur de russe dans son pays d'origine

Entrée : niveau *élémentaire A1.1* en janvier 2007

Sortie : niveau *élémentaire A2*, à l'oral et à l'écrit, *B1* en compréhension de l'écrit, en novembre 2007

Nombre d'heures total : 360 heures, assiduité variant de 86% à 98% selon la session

Participation aux ateliers : Découverte des métiers 2007

Rythme : 159h de *élémentaire A1.1* à *élémentaire A1* ; 201h de *élémentaire A1* à *élémentaire A2* et *B1* en compréhension de l'écrit

Oui, pour moi le plus difficile c'est l'oral. Je peux lire, je lis beaucoup de journaux français et je comprends. Mais quand on parle je ne comprends pas. Je préfère lire parce que je travaille seul à la maison, et seulement l'écrit. Je n'ai personne pour parler.

M., extrait de *Une mosaïque de peuples et de cultures*, Cimade, Service Formation, décembre 2000

A. h, 31 ans ; mécanicien dans son pays d'origine

Entrée : niveau *débutant complet* en janvier 2006

Sortie : niveau *élémentaire A2*, à l'oral et à l'écrit, en novembre 2007

Nombre d'heures total : 552 heures, assiduité de 56% à 84% selon la session

Participation aux ateliers : Langage professionnel 2006, 2007

Rythme : 126h de *débutant complet* à *élémentaire A1.1* ; 150h de *élémentaire A1.1* à *élémentaire A1* ; 276h de *élémentaire A1* à *élémentaire A2* à l'oral et à l'écrit

La langue. Parler, comprendre. On ne comprenait rien. Je ne suis pas allée à l'école au Kurdistan. Le plus difficile c'était quand les gens ils me demandent d'écrire quelque chose. Mais si les gens ils me parlent, je comprends un petit peu, et après je demande des questions. Maintenant c'est mieux qu'avant. Maintenant je parle et je comprends bien.

S., extrait de *Kurdistan*, Cimade, Service Formation, juin 1997

Les acquisitions langagières

H. h, 26 ans, agent de sécurité dans son pays d'origine
Entrée : niveau *élémentaire A1.1* en janvier 2007
Sortie : niveau *élémentaire A2* en compréhension de l'oral et de l'écrit, *élémentaire A2* en cours d'acquisition, en expression orale et écrite, en novembre 2007
Nombre d'heures total : 294 heures, assiduité de 78% à 79% selon la session
Participation aux ateliers : Langage professionnel 2007
Rythme : 144 heures de *élémentaire A1.1* à *élémentaire A1*; 150 heures de *élémentaire A1* à *élémentaire A2* en compréhension de l'oral, de l'écrit, niveau en cours d'acquisition pour l'expression orale et écrite.

Parfois je me sens un petit peu inquiet quand on me demande d'écrire un petit peu français. Je commets pas mal de fautes. Je cherche à éviter d'écrire. C'est une sorte de honte. Ce n'est pas quelque chose de honteux mais c'est comme ça.

W., extrait de *Afghanistan*, Cimade, Service Formation, février 1999

M. h, 21 ans ; cultivateur et berger dans son pays d'origine
Entrée : niveau *élémentaire A1* à l'oral, *débutant* à l'écrit, en janvier 2006
Sortie : niveau *élémentaire A2* à l'oral et à l'écrit, en décembre 2006
Nombre d'heures total : 285 heures, assiduité de 36% à 88% selon les sessions
Participation aux ateliers : Découverte des métiers 2006
Rythme : 177h de *débutant* à l'écrit à *élémentaire A1.1* (niveau inchangé à l'oral) ; 108h de *élémentaire A1* à l'oral, *A1.1* à l'écrit à *élémentaire A2* à l'oral et à l'écrit

C'était la deuxième langue, à l'école en Syrie. Je parle, mais je n'arrive pas à penser en français. C'est à cause de ça que je commets beaucoup de fautes. Sinon je sais. Ce qui est difficile c'est le masculin, le féminin. Chaque langue a ses difficultés, mais le français c'est difficile pour le masculin, le féminin, pour les adjectifs. C'est trop difficile. Quand on construit une phrase on trouve des difficultés pour les accords pour les adjectifs.

I., extrait de *Kurdistan*, Cimade, Service Formation, juin 1997

V. f, 31 ans ; journaliste dans son pays d'origine
Entrée : niveau *élémentaire A1.1*, en janvier 2006
Sortie : niveau *élémentaire A2* à l'oral et en compréhension de l'écrit, *élémentaire A1* en expression écrite, en juillet 2006
Nombre d'heures total : 243 heures, assiduité de 82% à 96% selon la session
Participation aux ateliers : aucune
Rythme : étant donné le rythme des évaluations, il n'est pas possible d'être plus précis

Il y a des gens quand ils voient que tu ne parles pas bien français, ils en profitent, dans des situations toutes banales, des situations de chaque jour, je sais pas dans le bus. Je sais pas comment expliquer ça. Par exemple dans ma ville on avait un problème de tickets, les tickets étaient démagnétisés, quand on les achetait ils étaient démagnétisés, mais on était obligé de les acheter quand même et certains conducteurs ne les acceptaient pas et comme j'avais du mal à leur expliquer que c'était la personne du guichet qui m'avait dit de les acheter quand même et de le dire au conducteur, j'ai dû descendre du bus plusieurs fois. Et comme ça souvent, quand les gens voient que tu as du mal à t'exprimer.

M., extrait de *Tchéchénie et autres régions du Caucase*, Cimade, Service Formation, juin 2007



Les
acquisitions
langagières

Exemples de début d'apprentissage rapide

J. h, 35 ans, commerçant (import/export) dans son pays d'origine

Entrée : niveau *débutant complet*, en septembre 2005

Sortie : niveau *élémentaire A2* en juillet 2006

Nombre d'heures total : 357 heures, assiduité de 64% à 98% selon la session

Participation aux ateliers : Découverte des métiers 2005 ; Théâtre 2006

Rythme : 132h de *débutant complet* à *élémentaire A1* ; 225 h de *élémentaire A1* à *élémentaire A2*

G. f, 32 ans, femme au foyer dans son pays d'origine

Entrée : niveau *débutant complet* en septembre 2005

Sortie : niveau *élémentaire A2*, en mai 2007

Nombre d'heures total : 453 heures, assiduité de 50% à 100% selon la session

Participation aux ateliers : Langage professionnel 2005, 2006 ; Découverte des métiers 2006 ;

Théâtre 2006, 2007

Rythme : 138h de *débutant complet* à *élémentaire A1* à l'oral, A1.1 à l'écrit ; 225h de *élémentaire A1* à l'oral, A1.1 à l'écrit à *élémentaire A2 ecda*⁷ à l'oral, A1 à l'écrit. Interruption de cinq mois, reprise en janvier 2007, 90h de *élémentaire A2 ecda* à l'oral, A1 à l'écrit à *élémentaire A2* à l'oral et à l'écrit

Y. h, 33 ans, chercheur en agronomie dans son pays d'origine

Entrée : niveau *débutant*, en janvier 2006

Sortie : niveau *élémentaire A2, indépendant B1* en compréhension de l'écrit, en décembre 2006

Nombre d'heures total : 319 heures, assiduité de 76% à 98% selon la session

Participation aux ateliers : Théâtre 2006 ; Langage professionnel 2006

Rythme : 147h de *débutant* à *élémentaire A1* en cours d'acquisition ; 99h de *élémentaire A1* en cours d'acquisition à *élémentaire A2*, 73h de *élémentaire A2* à *élémentaire A2, indépendant B1* en compréhension de l'écrit

Am. f, 38 ans, a exercé comme médecin et comme comptable dans son pays d'origine

Entrée : niveau *débutant*, en janvier 2006

Sortie : niveau *élémentaire A2*, en décembre 2006

Nombre d'heures total : 270 heures, assiduité de 71% à 77% selon la session

Participation aux ateliers : Théâtre 2006, Découverte des métiers 2006

Rythme : 111h de *débutant* à *élémentaire A1* ; 90h de *élémentaire A1* à *élémentaire A2* ; 69h, pas de progression identifiable

At. h, 36 ans ; mathématicien/commerçant dans son pays d'origine

Entrée : niveau *élémentaire A1/A2*, en septembre 2006

Sortie : niveau *indépendant B1*, en mai 2007

Nombre d'heures total : 222 heures, assiduité de 54% à 80% selon la session

Participation aux ateliers : aucune

Rythme : 78h de *élémentaire A1/A2* à *élémentaire A2* ; 144h de *élémentaire A2* à *indépendant B1*

Au niveau *intégration*, c'est vrai que quelqu'un qui parle la langue a moins de problèmes que celui qui ne la parle pas. Mais il y a des regards, des regards à gauche et à droite. « Qui c'est celui-là? Qu'est-ce qu'il fait ? Pourquoi il est là? » Vous vous sentez en fait comme objet d'interrogations. Parce que vous êtes dans un pays étranger de toutes façons.

M., extrait de *Rwanda*, Cimade Service Formation, mai 2002

7 Ecda = en cours d'acquisition.

Exemples de début d'apprentissage lent

M. f, 46 ans ; commerçante sur les marchés dans son pays d'origine, femme au foyer
Entrée : niveau *débutant complet* en janvier 2007
Sortie : niveau *élémentaire A1.1, A1* en compréhension de l'écrit, en octobre 2007
Nombre d'heures total : 303 heures, assiduité de 76% à 80% selon la session

*Je connaissais seulement les petits mots comme « je t'aime », « au revoir ». Ça m'amusait beaucoup avant, mais aujourd'hui, quand j'ai commencé, j'ai trouvé que c'est une langue très belle, très charmante, mais en même temps très difficile pour moi parce que j'ai beaucoup de difficultés.
D'abord, j'ai eu de grandes difficultés avec la prononciation. Je ne peux pas prononcer tous les mots, tous les sons qu'il y a dans votre langue. Les nasales pour moi c'est affreux. Mais, j'essaie de connaître la langue. Il n'y a pas de liaisons, de relations entre votre langue qui est une langue latine et les langues slaves.*

M., extrait de *Une mosaïque de langues et de cultures*, Cimade, Service Formation, décembre 2000

A. h, 34 ans, mécanicien dans son pays d'origine
Entrée : niveau *débutant complet* en septembre 2006
Sortie : niveau *élémentaire A1*, en octobre 2007
Nombre d'heures total : 414 heures, assiduité de 63% à 78% selon la session
Rythme : 285h de *débutant complet* à *élémentaire A1.1* ; 129h de *élémentaire A1.1* à *élémentaire A1*

P. f, 51 ans, infirmière dans son pays d'origine
Entrée : niveau *débutant complet*, en septembre 2005
Sortie : niveau *élémentaire A1*, en juillet 2006
Nombre d'heures total : 381 heures, assiduité de 77% à 100% selon la session
Rythme : 138h de *débutant complet* à *débutant* ; 153 heures de *débutant* à *élémentaire A1.1* ; 90h de *élémentaire A1.1* à *élémentaire A1*





3.2.6 Les limites de l'évaluation

Des appréciations différentes selon les organismes, selon les évaluateurs

L'utilisation d'une référence commune, le *Cadre européen commun de référence* (CECR) du Conseil de l'Europe par l'ensemble des acteurs et prescripteurs de formation est relativement récent. Diverses références ont été utilisées ces dernières années, entre autres, en Ile-de-France, une échelle de niveaux dite FAS/ANPE.

Quand bien même, des institutions, des acteurs, s'étaient mis d'accord sur une échelle d'appréciations, leur estimation de la compétence d'une personne pouvait différer.

A titre d'exemple

Selon une échelle utilisée en 2006 par les pôles d'orientation et les Missions locales et appréciant la communication, à l'oral, en ces termes : « communication impossible, communication difficile, communication possible, communication aisée », voici un exemple de l'appréciation du niveau d'une personne :

AL.

- Evaluation Cimade au 7 avril 2006 : niveau *élémentaire A1* à l'écrit, *élémentaire A2* en cours d'acquisition à l'oral ; ce que nous pouvions traduire par « communication possible » à l'oral.
- Fiche de liaison de la Mission Locale, au 1^{er} juin 2006 : « communication aisée » à l'oral.
- Diagnostic du pôle d'orientation, au 6 juin 2006 : « communication difficile » à l'oral.

En connaissance de la complexité du propos d'évaluation, le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) et la Fondation Eurocentres ont produit un DVD d'exemples de productions orales illustrant, pour le français, les niveaux du *Cadre Européen commun de référence pour les langues*. Le DVD a été réalisé suite à un séminaire, en décembre 2004, dont le propos était le calibrage des productions orales par rapport aux échelles du CECR afin d'aider à trouver un consensus en ce qui concerne l'interprétation des niveaux du Cadre et assurer la fiabilité entre les évaluateurs.

Ceci dit, une Mission Locale n'est pas un centre d'examen de français et l'appréciation « communication aisée » est vraisemblablement due à l'attention de l'interlocuteur de AL. durant leur entretien. En effet, pour les personnes des niveaux *élémentaires* en français, la rassurance, l'aide, apportées par l'interlocuteur, peuvent être déterminantes pour la communication. A contrario, les situations inamicales, inquiétantes, vont souvent bloquer toute communication en français.

Des temps de stagnation, voire de régression

Parce que nous ne comprenons pas tout des apprentissages des stagiaires (et des corrélations entre leur apprentissage du français et leur vie), les raisons des temps de stagnation, du pas en arrière après deux pas en avant, nous échappent.

Cependant, l'une des raisons des régressions – comme de l'arrêt net de certaines progressions – a toujours été aisément objectivable car la régression correspondait à un rejet de l'OFPPA, d'où un temps nécessaire pour reprendre espoir ; ou, plus grave, elle correspondait à un rejet de la CNDA.

Le risque de l'exil

Wolfgang Klein, lorsqu'il examine les freins à l'acquisition d'une langue étrangère, mentionne la crainte, consciente ou inconsciente, de perdre son identité en s'intégrant à une nouvelle communauté linguistique.

Christine Revuz présentant les difficultés comme les atouts à l'apprentissage d'une langue étrangère, intitulait un article «*La langue étrangère, entre le désir d'un ailleurs et le risque de l'exil*»⁸.

Si les stagiaires de FAAR avaient entrepris un voyage de l'espoir en fuyant leur pays, exilés, ils l'étaient tous.

*« Se sentant menacé par le regard des autres, l'exilé s'accroche à son masque. Le mélange de désir et de peur de communiquer affecte l'apprentissage de la nouvelle langue. Sa fuite permanente se fait encore audible par la suite dans le balbutiement de l'entre deux langues, dans l'accent qui parle encore, dans la langue de l'autre, la sienne propre. L'expérience exilée flotte entre ici et là-bas. »*⁹

Le poids de l'exil, singulier pour chacun d'entre eux, nous ne pouvons rien en dire.

Nous pouvons, simplement, considérer leurs progrès en français avec bien du respect, et du bonheur, comme à chaque manifestation de l'intelligence humaine.

L'apprentissage (du français) ... quand je pense à tous les problèmes que j'ai rencontrés, j'aurais pu apprendre plus rapidement et mieux. Peut-être que j'écrirais mieux le français que maintenant. Parfois je fais des cauchemars. Ça fait trois ans et demi ici en France, quand dans la journée je me rappelle comme un flash quelque chose qui s'est passé, un épisode en Inde, au Pakistan, en Russie, en Afghanistan, au service militaire, pendant la prison ... ça arrivera longtemps encore.

W., extrait de *Afghanistan*, Cimade, Service Formation, février 1999

8 La langue étrangère entre le désir d'un ailleurs et le risque de l'exil, Christine Revuz, Education permanente, n° 107, juin 1991.

9 Migrants/étrangers en situation précaire, prise en charge médico-psycho-sociale, Guide pratique destiné aux professionnels, Comité médical pour les exilés (COMEDE), édition 2008.



4. VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE

4. Vers l'insertion professionnelle

4.1 Maîtrise de la langue et insertion professionnelle

La maîtrise de la langue n'est pas la seule donnée à prendre en compte pour comprendre les parcours d'insertion professionnelle des réfugiés.

Bien d'autres paramètres, tel que la qualification dans le pays d'origine au regard du marché de l'emploi en France, l'âge, l'absence de réseau professionnel, les discriminations liées à l'origine, peuvent expliquer une insertion difficile ou relativement aisée.

Cependant, la non maîtrise de la langue constitue le premier obstacle pour trouver un emploi car, de plus en plus, même pour des emplois dits non qualifiés, un minimum de capacité à communiquer est requis.

De plus, la maîtrise de la langue est indispensable pour entrer en formation qualifiante, ou professionnalisante, à fortiori pour entreprendre des études universitaires.

4.2 Présentation de quelques parcours

Réserve

Pour une étude des parcours d'insertion, qualitativement plus intéressante, une période de recul de cinq années après l'obtention du statut serait nécessaire, car des difficultés de départ ne sont pas prédictives d'une mauvaise insertion professionnelle, à l'inverse, à un premier emploi rapide peuvent succéder de longues périodes de chômage.

4.2.1 Un premier emploi

Occuper un premier emploi rapidement après la reconnaissance de la qualité de réfugié est vécu comme positif par les personnes elles-mêmes, par les travailleurs sociaux, par les référents ANPE.

Z. f, 45 ans ; technicien supérieur en pétrochimie dans son pays d'origine ; deux enfants adolescents

Participation au projet FAAR : 19 septembre 2005 au 28 juillet 2006 (312 heures)

Niveau en français à la sortie : *élémentaire A1* (A2 en cours d'acquisition à l'oral)

Statut de réfugié : début juin 2006

Parcours professionnel :

- Septembre 2006 à avril 2007 (700h) : stage de français, en Seine et Marne, par l'ANAEM ; niveau en français : *indépendant B1* à l'oral

- Avril 2007 à octobre 2007 : candidatures spontanées auprès de sociétés de pétrole ; huit jours de travail dans un restaurant, deux semaines dans une agence de voyage (remplacements)

- Octobre 2007 à avril 2008 : interventions chirurgicales à deux reprises

Logement : indépendant

Ressources : RMI



Vers
l'insertion
professionnelle

G. f, 35 ans ; femme au foyer dans son pays d'origine ; deux enfants de 14 et 16 ans
Participation au projet FAAR : 19 septembre 2005 au 15 mai 2007 (avec une interruption de 5 mois) (453 heures)
Niveau en français à la sortie : *élémentaire A2*
Statut de réfugié : mars 2007

Parcours professionnel :

- Juin 2007 : acceptée au GRETA pour préparer un CAP de cuisinière en un an, puis refusée suite aux examens médicaux
- Octobre 2007 : stage professionnalisant de caissière, 5 mois
- Avril 2008 : recherche d'emploi en cours (acceptée pour des replacements été, à Monoprix, dans un premier temps)

Logement : foyer

Ressources : RMI

Les deux parcours ont été freinés par des problèmes de santé importants, ce qui n'est pas rare dans la population réfugiée.

O. f, 39 ans ; institutrice dans son pays d'origine ; un enfant de 14 ans
Participation au projet FAAR : 31 août 2006 au 15 mai 2007
Niveau en français à la sortie : *indépendant B1* à l'oral, *élémentaire A2* à l'écrit
Statut de réfugié : fin février 2007

Parcours professionnel :

- Juin 2007 : CDD de trois mois, temps plein, aide aux personnes (garde d'enfant à domicile)
- Octobre 2007 à ce jour : CDI, caissière à Monoprix, 30 heures hebdomadaires (temps partiel non choisi)

Logement : chambre d'hôtel

Ressources : emploi

A. f, 39 ans ; comptable dans son pays d'origine ; un enfant de 16 ans
Participation au projet FAAR : 12 janvier 2006 au 22 décembre 2006
Niveau en français à la sortie : *indépendant B1*
Statut de réfugié : avril 2007

Parcours professionnel :

- Mai 2007, à ce jour : CDI, temps plein, aide aux personnes (garde d'enfant à domicile)

Logement : chambre d'hôtel

Ressources : emploi

E. f, 58 ans ; institutrice en maternelle dans son pays d'origine ; un enfant de 17 ans
Participation au projet FAAR : 24 avril 2006 au 15 mai 2007 ; reprise du 6 septembre au 30 octobre 2007
Niveau en français à la sortie : *élémentaire A2*
Statut de réfugié : mi novembre 2006

Parcours professionnel :

- Septembre 2007 : CDD à temps partiel, aide aux personnes (garde d'enfant, sortie d'école et mercredi)

Logement : chambre d'hôtel

Ressources : RMI et emploi

Après une année de travail, à temps partiel non choisi, représentant une déqualification par rapport au pays d'origine, les conditions de logement restent très dures : chambre d'hôtel de 9m2, à partager avec un enfant adolescent, sans possibilité de cuisiner. Ces personnes ont l'impression d'être dans un tunnel dont elles n'arrivent pas à sortir. De plus, pour E., vu le taux d'emploi des seniors particulièrement bas, les perspectives d'occuper un emploi pérenne à temps plein sont bien faibles.

J. h, 37 ans ; commerçant (import/export) dans son pays d'origine ; isolé
Participation au projet FAAR : 19 septembre 2005 au 31 juillet 2006 (357 heures)
Niveau en français à la sortie : *élémentaire A2*
Statut de réfugié : Protection subsidiaire, fin août 2006

Parcours professionnel

- Janvier 2007 à décembre 2007 : INTERIM comme ouvrier en miroiterie
- Janvier 2008 à ce jour : CDI comme ouvrier en miroiterie

Logement : chambre d'hôtel

Ressources : emploi

4.2.2 Retrouver la qualification du pays d'origine ou acquérir une qualification

Acquérir une qualification : longs parcours à l'issue problématique

En ce moment je continue mes études, mais après qu'est-ce que je peux faire ? A cause de la langue, toujours, c'est très très difficile, pour moi dans mon métier. Si quelquefois j'ai peur, j'ai peur à cause de la langue. A mon avis, pour bien apprendre une langue, il faut cinq ans.

Y., avocat dans son pays d'origine, extrait de *Kurdistan*, Cimade, Service Formation, juin 1997

Commencer des études de droit

V. f, 24 ans¹ ; fin d'études secondaires, niveau bac dans son pays d'origine ; un enfant de 8 ans ; en instance de divorce

Participation au projet FAAR : 24 avril 2006 au 15 mai 2007

Niveau en français à la sortie : *élémentaire A2 (B1 en cours d'acquisition)*

Statut de réfugié : fin mai 2006

Parcours professionnel :

- Juillet-septembre 2007 : préparation au TCF, fin des cours validés niveau *indépendant B2*
- Octobre 2007 : entrée en première année de droit, à l'Université de Paris 2

A plusieurs reprises, nous avons discuté avec V. afin qu'elle accepte d'entrer en formation dans le cadre du dispositif jeunes du Conseil régional, ce qui n'empêchait pas, à terme, une entrée à l'Université, mais lui permettait une formation en français plus intensive que dans le cadre du projet FAAR, lui donnait l'occasion d'expériences de vie diversifiées, par les périodes en entreprise, par la confrontation avec des jeunes gens aux différents parcours de vie.

Au 15 mai 2007, son niveau en français paraissait tout à fait insuffisant pour une entrée à l'Université six mois plus tard.

Suite aux cours à la Sorbonne, en septembre le TCF estimait son niveau *indépendant B2*, niveau requis par l'université².

En fin d'année 2007, elle était dans un grand état de stress, vu les difficultés à suivre ses études.

Ressources : bourse du CROUS

Logement : privé

¹ Les âges mentionnés sont à jour au 15 avril 2008.

² Evaluer, c'est estimer et nous savons les différences d'estimation qu'il peut y avoir d'un examen à un autre, d'un examinateur à un autre : nous avons constaté à plusieurs reprises qu'entre les résultats du TCF et nos estimations, il y avait un niveau de différence.



Architecte d'intérieur

A. h , 31 ans, sans expérience professionnelle , étude secondaire niveau bac dans son pays d'origine

Participation au projet FAAR : 19 septembre 2005 au 28 juillet 2006 (297 heures)

Niveau de français à la sortie : *élémentaire A1* (A2 en cours d'acquisition à l'oral)

Statut de réfugié : fin décembre 2005

Parcours professionnel :

- Septembre 2006 à fin janvier 2007 : formation en français, 300h, à Argenteuil.
- En parallèle, octobre 2006 à juin 2007 : cours du soir (3 heures hebdomadaires) préparatoires à une formation d'architecte d'intérieur, Mairie de Paris.
- En parallèle : formation au logiciel AUTOCAD (complément à la formation d'architecte d'intérieur), financement dans le cadre du RMI.
- Début de l'année 2008 : son projet était d'entrer dans une école préparant au diplôme d'architecte d'intérieur ; pas possible sans le diplôme du baccalauréat (n'a pas pu obtenir d'équivalence).
- Devrait voir avec les Greta pour une formation de projeteur-dessinateur (bac professionnel), mais a du mal à abandonner son premier projet.

Logement : chambre dans un foyer de jeunes travailleur

Ressources : RMI

Retrouver une qualification

T. h, 35 ans ; technicien supérieur en BTP dans son pays d'origine

Participation au projet FAAR : 31 août 2006 au 15 mai 2007 (240 heures)

Niveau en français à la sortie : *élémentaire A2*

Statut de réfugié : fin janvier 2007

Parcours professionnel :

- Juin à août 2007 : cours de français, dispositif ACSE, 200h ; niveau *indépendant B1* à la sortie
- Démarches auprès de l'AFPA
- Formation d'électricien d'équipement : accepté mais en liste d'attente pour une formation de 9 mois à l'AFPA (janvier à octobre 2008)
- Mars 2008 à ce jour : emploi dans le bâtiment (second œuvre) dans le cadre d'un contrat avenir
- Devrait commencer la formation AFPA d'électricien d'équipement à la session de juin 2008

Logement : a dû quitter le CADA où il était hébergé ; habite chez un compatriote.

Ressources : emploi

V. f, 31 ans ; journaliste dans son pays d'origine

Participation au projet FAAR : 12 janvier 2006 au 31 juillet 2006 (243 heures)

Niveau en français à la sortie : *élémentaire A2* à l'oral et en compréhension de l'écrit, *A1* en expression écrite

Statut de réfugié : avril 2006

Parcours professionnel :

- Septembre 2006 à avril 2007 : baby-sitting contre un logement
- En parallèle : Evaluation en milieu de travail (EMT), 70 heures, Cimade, préparation d'un colloque transnational, septembre/octobre 2006

Vers l'insertion professionnelle

- En parallèle : cours de français à la Sorbonne, deux semestres, octobre 2006, à janvier 2007 puis février à mai 2007, 280 heures ; les cours ont été financés par l'Entraide Universitaire.
- Mai 2007 à ce jour : pigiste à RFI, dans sa langue, et participations bénévoles à la Maison des journalistes
- En parallèle : cours de français à la Sorbonne, octobre 2007 à janvier 2008, 140 heures; niveau *indépendant B2*, attesté en septembre 2007 ; les cours ont été financés par l'Entraide Universitaire.
- En parallèle : octobre 2007, études à l'Institut Français de Presse, Université Paris 2, en spécialisation média/presse, diplôme universitaire reconnu de niveau Master 1.

Logement : une chambre chez un particulier

Ressources : emploi

Tout d'abord, je voudrais faire une remarque : un réfugié, on le considère comme un rejeté, quelqu'un qui n'a pas de dignité. Vis-à-vis de l'opinion, il n'a pas une bonne image. On sait que c'est quelqu'un qui a été contraint de s'exiler, on sait que c'est quelqu'un à problèmes, donc c'est mal parti d'abord. Mais quand vous arrivez à vous entendre avec les gens autour de vous et qu'ils arrivent à comprendre vos problèmes, alors à ce moment là vous avez franchi un grand pas. A partir de ce moment là, ils ont une sorte de compréhension et alors ils peuvent vous aider à trouver du travail, vous donner des renseignements ... Mais franchement, pour que vous puissiez vous imposer c'est vraiment difficile. Bon, la différence entre les deux mondes, c'est qu'ici, c'est un monde trop professionnalisé, il faut avoir vraiment les compétences nécessaires, il faut être vraiment parfaitement intégré, tandis que chez nous c'est un monde où il y a moins de professionnels, donc lorsque vous avez fait des études, lorsque vous avez un diplôme, lorsque vous êtes un petit peu ouvert, vous pouvez avoir un emploi intéressant. Ici c'est impensable, vu le nombre de chômeurs. Donc, venant d'une autre culture, au départ c'est difficile. Une autre différence c'est qu'ici pour avoir un boulot, il faut avoir quelqu'un qui vous introduise quelque part.

M., extrait de *Rwanda*, Cimade, Service Formation, mai 2002

An. f, 30 ans ; chercheur en biologie dans son pays d'origine ; en couple
Participation au projet FAAR : 31 août 2006 au 22 décembre 2006 (84 heures), puis participation au groupe « autonome » de janvier 2007 au 15 mai 2007
Niveau en français à la sortie : *indépendant B2*, à l'oral et à l'écrit
Statut de réfugié : février 2007

Parcours professionnel :

- Octobre 2007 à ce jour : Master 2 professionnel, à l'université de Jussieu, en Sciences de la vie, biologie moléculaire et cellulaire, spécialité immunologie

Ressources : bourse de l'Entraide Universitaire

Logement : foyer

Je sais que je ne trouverai pas de travail dans l'éducation. Je ne me fais pas d'illusions. J'aimerais faire un stage professionnel et surtout ne pas rester inactive ! Peut-être je pourrai être, un jour, traductrice ?

M., extrait de *Une mosaïque de peuples et de cultures*, Cimade, Service Formation, décembre 2000



Vers
l'insertion
professionnelle

Acquérir rapidement une qualification

S. h, 49 ans ; technicien en agronomie dans son pays d'origine ; en couple
Participation au projet FAAR : du 11 janvier au 9 juin 2006 (177 heures)
Niveau en français à la sortie : *élémentaire A1*
Statut de réfugié : novembre 2007

Parcours professionnel :

- Janvier 2007 à ce jour : cours de français, 30 heures hebdomadaires, 500 heures au total, dispositif du Conseil Général de Seine-Saint-Denis pour les bénéficiaires du RMI

- Prévu : formation pré-qualifiante d'installateur sanitaire en juin ; formation qualifiante d'installateur sanitaire en septembre 2008

Logement du couple : foyer Emmaüs

Ressources : RMI

Les gens qui viennent ici comme moi, qui veulent continuer à apprendre quelque chose, à étudier, il faut penser à eux. Le gouvernement français doit penser à nous. Moi j'ai perdu dix ans. Je connais des femmes qui ont fini leurs études, elles étaient médecins et elles restent à la maison. Elles voulaient travailler comme infirmière ou même comme aide soignante. Elles retrouvent pas. Toujours négatif. Moi toujours j'ai été à l'école, je veux apprendre, je veux travailler.

A., extrait de *Afghanistan*, Cimade, Service Formation, février 1999

Occuper un emploi qualifié

P. h, 31 ans ; chercheur en biologie dans son pays d'origine ; en couple
Participation au projet FAAR : 31 août 2006 au 22 décembre 2006 (90 heures), puis participation au groupe « autonome » de janvier 2007 au 15 mai 2007 ; participation à l'atelier Théâtre de juin à novembre 2007
Niveau en français à la sortie : *indépendant B2*, à l'oral et à l'écrit
Statut de réfugié : février 2007

Parcours professionnel :

- Décembre 2007 à ce jour : emploi, CDI, en maintenance informatique (emploi précédé d'une formation d'un mois grâce à un accord ANPE/employeur)

Ressources : emploi

Logement du couple : foyer

4.3 Les jeunes adultes de moins de 26 ans

Nous présentons ensemble les parcours des 18-25 ans (à l'exception de V. exposé ci-dessus) pour deux raisons : l'attention particulière que leur doit la société dans l'accès à une qualification, d'une part, les mesures spécifiques pour ces publics, d'autre part.

En conséquence les âges indiqués sont les âges des jeunes à la sortie du projet FAAR, au moment de l'obtention du statut de réfugié.

Comme tous les jeunes de leur âge, les jeunes réfugiés n'ont pas droit au RMI et la question de leurs ressources et de leur hébergement se pose de manière cruciale.

En Ile-de-France, le Conseil Régional gère un dispositif de formation associant, en parallèle, un perfectionnement linguistique (600 heures, avec l'objectif d'atteindre le niveau *indépendant B1*), la découverte des métiers, l'élaboration d'un projet professionnel, la confirmation/infirmation du projet par des périodes en entreprise (450 heures).

Les jeunes ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle et la rémunération qui y est associée.

Pour être accepté dans ce dispositif de formation, il faut impérativement maîtriser un minimum de français, pour le moins à l'oral, de niveau *élémentaire A1.1/A1*.

Quatre jeunes ont pu entrer rapidement en formation ; au contraire de Et., encore débutante en français lorsqu'elle a obtenu le statut.

La situation de Et. est exemplaire dans son paradoxe : arrivée en France à 21 ans, en mai 2006 ; hébergée 6 mois par le HAI en chambre d'hôtel, ensuite elle est prise en charge par un CADA à partir de novembre. Elle obtient le statut de réfugié à l'OFPRA en décembre 2006. Sortie obligatoire du CADA en juin, elle est « recueillie »³ par la Mission Locale, hébergée en chambre d'hôtel dans un premier temps, puis ensuite dans un appartement en colocation, dont elle est très satisfaite.

Exemples de parcours

L. f, 24 ans ; études d'infirmière dans son pays d'origine
Participation au projet FAAR : 31 août 2006 au 1^{er} juin 2007 (315 heures)
Niveau en français à la sortie : *élémentaire A1*
Statut de réfugié : début juin 2007

Parcours professionnel
- Juin 2007 à mai 2008 : stage de français et préparation à la vie professionnelle, en parallèle, formation de caissière ; dispositif du Conseil Régional, stage intensif, statut de stagiaire de la formation professionnelle

Logement : chambre dans un foyer de jeunes travailleurs
Ressources : rémunération stagiaire de la formation professionnelle

Al. h, 24 ans ; fin d'études secondaires+3 ans en informatique ; livreur de marchandises sur poids lourds
Participation au projet FAAR : 9 janvier 2006 au 9 juin 2006
Niveau en français à la sortie : *élémentaire A1/A2* en cours d'acquisition, à l'oral
Statut de réfugié : fin mai 2006

3 Le terme n'est pas trop fort : la sortie du CADA s'était mal passée et Et. était à la rue.



Vers
l'insertion
professionnelle

Parcours professionnel

- Juin 2006 à avril 2007 : stage de français et préparation à la vie professionnelle, dispositif du Conseil Régional, stage intensif, statut de stagiaire de la formation professionnelle, ouvrant droit à rémunération
- A ce jour : doit redéfinir son projet.

M. h, 23 ans ; cultivateur et berger dans son pays d'origine

Participation au projet FAAR : 9 janvier 2006 au 22 décembre 2006 (285 heures)

Niveau en français à la sortie : *élémentaire A2*

Statut de réfugié : mi octobre 2006

Parcours professionnel

- Janvier 2007 à septembre 2007 : stage « Pôle de mobilisation professionnelle 2007 » et « Plateforme Linguistique », dispositif du Conseil Régional, stage intensif, statut de stagiaire de la formation professionnelle.
- Octobre 2007 : emploi CDD, mise en rayon, grande surface

Logement : chambre dans un foyer de jeunes travailleurs

Ressources : emploi

G. f, 21 ans ; études secondaires dans son pays d'origine

Participation au projet FAAR : 24 avril 2006 au 28 juillet 2006 (90 heures)

Niveau en français à la sortie : *élémentaire A1.1*

Statut de réfugié : mai 2006

Parcours professionnel

- Septembre 2006 à avril 2007 : stage de français et préparation à la vie professionnelle, dispositif du Conseil Régional, stage intensif, statut de stagiaire de la formation professionnelle.
- Mai 2007 : emploi de vendeuse, en grande surface, CDI, temps plein

Logement : chambre dans un foyer de jeunes travailleurs

Ressources : emploi

Et. f, 22 ans ; professionnelle en athlétisme : course à pieds

Participation au projet FAAR : 31 août 2006 au 23 février 2007 (200 heures)

Niveau en français à la sortie : *débutant*

Statut de réfugié : mi février 2007

Parcours professionnel

- Mars à septembre 2007 : entraînement intensif en course à pied dans un club sportif
- En parallèle : cours de français, non rémunéré, 12h/hebdo, car son niveau n'était pas suffisant pour entrer sur le dispositif jeunes du Conseil Régional
- Septembre 2007 : stage de français et préparation à la vie professionnelle, dispositif du Conseil Régional, stage intensif, statut de stagiaire de la formation professionnelle

Logement : colocation, prise en charge *Urgence Jeunes*⁴

Ressources : rémunération stagiaire de la formation professionnelle

Je croyais qu'avec un diplôme je pouvais continuer mes études, je peux aller à l'université, je pensais. Mais j'ai fait quelques fois quelques demandes, mais j'ai pas eu la réponse. Pour ça j'étais déçue. Parce que je croyais que c'était facile comme j'ai un diplôme. Parce que j'ai entendu dire que ici si vous avez un diplôme lycée ça suffit pour continuer à l'université. Mais plusieurs fois j'étais allée à l'université, au bureau étrangers, ils m'ont jamais répondu. J'étais très déçue, très angoissée, après j'ai laissé tomber, j'ai dit ça y est, je n'étudie pas, je vais travailler. Après, j'ai pas trouvé un travail. Comme j'étais inscrite à la Mission Locale, ils m'ont trouvé un stage, et j'ai fait une formation, un CAP agent technique de vente, à Paris. A la fin du stage, on a fini au mois de juillet, on a quinze jours pour rechercher du travail avec les formatrices, et j'ai trouvé un emploi dans un supermarché comme caissière, mais ça a duré seulement un mois. Après j'étais encore au chômage.

Z., extrait de *Kurdistan*, Cimade, Service Formation, juin 1997

4.4 Synthèse

Les parcours présentés sont ceux de 18 personnes, 12 femmes, 6 hommes. Ces personnes ont été reconnues réfugiées depuis 6 mois, 1 an, voire 2 ans.

4.4.1 Le logement

Les parcours présentés illustrent bien la situation catastrophique du logement en Ile de France : sur 13 personnes de plus de 25 ans, 2 seulement ont un logement indépendant, alors même que 6 d'entre elles ont un emploi.

Ce n'est pas la loi sur le droit au logement opposable qui pourrait changer quoi que ce soit à cette situation puisque c'est l'offre qui est particulièrement insuffisante.

Par contre, les possibilités de logement en foyer de jeunes travailleurs représentent une chance pour les jeunes gens qui en sont satisfaits.

4.4.2 Les cours de français, à l'issue du projet FAAR

En fonction de leur niveau en français à l'issue du projet FAAR, en fonction de leur projet d'insertion professionnelle, certaines personnes n'ont pas cherché de cours de français complémentaires :

- 2 personnes, de niveau *indépendant B2*

- 5 personnes de niveau *élémentaire A2*, niveau qui leur permettait soit de travailler immédiatement (caissière, ouvrier en miroiterie, garde d'enfants), soit d'entrer en formation professionnalisante (caissière).

Par contre, les personnes, ayant un niveau *élémentaire A1* et/ou *élémentaire A2* et souhaitant retrouver ou acquérir une qualification, ont du, absolument, poursuivre leur apprentissage du français.

En effet, le niveau *indépendant B1*⁵, bien stabilisé, à l'oral comme à l'écrit, est indispensable pour être accepté en formation qualifiante de type technique (niveau V ou IV, Afpa) ; le niveau *indépendant B2* est indispensable pour être accepté à l'Université, tout en restant, d'ailleurs, un peu juste pour suivre des études universitaires avec profit.

Quelles ont été les possibilités ?

- 1 dispositif ACSE⁶, 200h (Paris)
- 1 cours de la Sorbonne, 420 heures, cours payant, financés par l'Entraide Universitaire

5 B1+, selon le CECR

6 Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances : l'agence reprenant, pour partie, les missions du FASILD, elle a commandité en 2007 (repris en 2008) des cours de français, sur l'ensemble du territoire national.



Vers
l'insertion
professionnelle

- 1 cours de la Sorbonne, préparatoires au TCF, payant
- 2 dispositifs départementaux, ouverts, entre autres, aux bénéficiaires du RMI (Seine Saint Denis) : 500 heures
- 1 ANAEM⁷, puis dispositif départemental (Seine et Marne) : 700 heures au total
- 4 dispositif jeunes du Conseil Régional d'Ile de France, ouvrant droit à rémunération au titre de stagiaire de la formation professionnelle : 1050h au total (600h de formation linguistique, 450h de préparation à la vie professionnelle).

4.4.3 Les emplois

Neuf personnes sont en emploi, à temps plein ou partiel :

- 1 journaliste, dans sa langue, et études universitaires
- 1 technicien en maintenance informatique
- 1 ouvrier en miroiterie
- 1 ouvrier dans le secteur du BTP, dans l'attente d'une formation qualifiante
- 2 auxiliaires de vie dans le secteur de l'aide aux personnes
- 3 employés dans le secteur de la grande distribution

Seuls les deux premiers emplois correspondent à la qualification antérieure des personnes. Cinq emplois signifient une déqualification.

Deux jeunes, sans qualification antérieure, sont employés dans le secteur de la grande distribution (1 caissière, 1 mise en rayon).

4.4.4 Les formations

- Trois personnes ont entrepris des études universitaires.
- Deux d'entre elles font des études courtes correspondant à la qualification acquise dans leur pays d'origine dont un master 2 professionnel, et une préparation d'un diplôme universitaire, tout en travaillant dans son métier.
- Une personne est dans un parcours pour atteindre une qualification de niveau V⁸.
- Une personne est en attente d'une formation de niveau IV⁹.
- Une personne (jeune) est dans un parcours formation/emploi (dispositif du Conseil Régional).

4.4.5 En recherche d'emploi ou de formation

- Deux personnes sont en recherche d'emploi, dont une a des perspectives pour un emploi de caissière pour des remplacements d'été dans un premier temps.
- Deux personnes doivent redéfinir leur projet professionnel.
- Une personne, qui vient de terminer un stage d'une année dans le cadre du dispositif jeunes du Conseil Régional, souhaiterait retrouver la qualification acquise dans son pays d'origine (infirmière).

7 Agence Nationale pour l'Accueil des Etrangers, et les Migrations. L'agence, maitresse d'œuvre du CAI, commande les cours de français qui lui sont associés.

8 Niveaux de qualification des titres professionnels du Ministère chargé de l'emploi. Le niveau V est équivalent au niveau CAP ou BEP.

9 Le niveau IV est équivalent à celui du baccalauréat technique, ou d'un brevet de technicien.

4.4.6 A ce jour, la satisfaction des personnes

Malgré des difficultés certaines, huit d'entre elles vivent positivement leur parcours, parce qu'elles sont sur le chemin d'une qualification accessible, à la mesure de leur projet.

Quelles que soient leurs contraintes, leurs aspirations, tous les stagiaires adultes ou jeunes, d'un niveau élémentaire A1.1, niveau du diplôme initial de langue française (DILF) ou élémentaire A1, en français, ont dû poursuivre leur apprentissage de la langue, avant toute chose.

Hormis pour les jeunes, l'offre de formation linguistique est réduite, aléatoire.

Dans les parcours présentés, seules deux personnes ont eu accès à une formation dans le cadre d'un dispositif de l'Etat. Pour les autres, ce sont les départements, qui ont suppléé à l'absence de dispositif de l'Etat, par des mesures en faveur des bénéficiaires du RMI. Ou bien, pour les personnes en perfectionnement et en emploi à temps partiel, il n'y avait que les Universités (et vraisemblablement l'Alliance française et écoles de langue payantes) qui pouvaient répondre à leurs besoins et disponibilités.

L'étonnement – et le découragement – des statutaires est grand devant les difficultés pour poursuivre leur apprentissage du français, car s'ils savaient d'expérience que des cours de français pour les demandeurs d'asile sont bien difficiles à trouver, ils imaginaient, qu'avec « des papiers », ils auraient des droits, davantage de droits économiques, sociaux, culturels.

*« Faisons-nous confiance :
l'intégration, c'est nous et vous »*



Maria-Luz Rodrigues, Gulnar Devletmorzaeva, Vida Samei, Jamal Wadi et Valeri Gaboev, clôture du projet FAAR, le 10 novembre 2007, sur le plateau du Théâtre du Soleil.

En perspective

5. LE DROIT À L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE DU PAYS D'ACCUEIL



5. Le droit à l'apprentissage de la langue du pays d'accueil

5.1 Accueillir les demandeurs d'asile, comme des réfugiés

La marginalisation des demandeurs d'asile est cruelle vis-à-vis de personnes qui ont fui leur pays, se retrouvent seuls, en souffrance. Le désœuvrement dans lequel les maintient la société accentue leurs difficultés d'exilés.

L'incompréhension linguistique renforce la dureté de l'accès aux procédures de demande d'asile ; et, sans l'aide d'un tiers, l'accès aux droits sociaux est impossible. Les demandeurs d'asile ont l'impression d'être « balloté » d'un guichet à un autre, sans prise sur leur vie, alors qu'en partant de chez eux, ils avaient entrepris un voyage de l'espoir.

Le droit d'asile est un droit reconnaissant, et tant que l'OFPRA et la CNDA n'ont pas statué sur la demande d'asile d'une personne, celle-ci est présumée réfugiée. En conséquence, la société d'accueil doit lui reconnaître les mêmes droits qu'à tout primo-arrivant, entre autre l'accès à une formation linguistique.

5.2 Reconsidérer l'insertion des réfugiés

L'insertion des réfugiés commence dès leur arrivée en France et, bons ou mauvais, les prémisses sont posés, quel que soit leur statut administratif avant un statut pérenne.

L'apprentissage du français, durant la longue période d'attente, leur permet de gagner une étape, une à deux années, dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Or, ce temps-là est vital pour des personnes qui, sinon, sont maintenues dans l'aide sociale, passant de dispositifs Etat, aux dispositifs départementaux.

De plus, nombre de réfugiés étaient qualifiés professionnellement dans leur pays d'origine et eux-mêmes, comme la société d'accueil, ont tout à gagner à ce qu'ils retrouvent leur qualification, ou puissent transposer leurs compétences dans un emploi équivalent.

Or, l'effort, comme le temps requis, pour acquérir un niveau linguistique adéquat, est démesuré pour une personne, encore débutante en français à l'obtention du statut.

En conséquence, les réfugiés se voient trop souvent contraints à une déqualification, sensément temporaire, mais qui dure longtemps, voire toute leur vie.

5.3 L'appel d'air

Les Pouvoirs Publics, dans leurs discours malthusiens, craignent que la possibilité donnée aux demandeurs d'asile d'apprendre le français, crée un appel d'air, ayant pour conséquence une arrivée plus importante de candidats à l'asile.

C'est seulement quand on méconnaît complètement la réalité de l'exil, les personnes exilées, les raisons qui les poussent à partir de chez elles, qu'il est possible d'imaginer une incidence de ce genre.

D'autre part, l'effort financier consenti serait largement compensé par les moindres prises en charge à l'obtention du statut de réfugié.



5.4 Des directives européennes à promouvoir

La directive européenne de 2003, sur les normes minimales d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés ne parle pas clairement du droit à l'apprentissage de la langue du pays d'accueil ; de même que par son article 11, elle est restrictive sur l'accès à l'emploi des demandeurs d'asile¹.

De fait la directive renvoie chaque Etat à sa « législation en vigueur ».

Paradoxalement, la Commission européenne, avec un programme comme EQUAL, s'est montrée à l'écoute de pratiques innovantes, prête à entendre, à recevoir des préconisations allant dans le sens de l'accès à la formation et à l'emploi des demandeurs d'asile.

Les recommandations finales du programme EQUAL sont résumées ainsi :

Recommandations finales du programme EQUAL sur l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés en Europe, conférence de Malmö, mai 2007.

Accompagnement et formation

- Dès l'arrivée dans le pays d'accueil, les demandeurs d'asile doivent avoir accès à et être informés sur : (1) la possibilité de faire un bilan de compétences, (2) l'apprentissage de la langue et (3) la formation professionnelle (y compris des stages pratiques).
- Les demandeurs d'asile doivent avoir la possibilité de faire reconnaître leurs diplômes et leurs compétences professionnelles. Ils doivent avoir accès aux formations professionnelles du droit commun.

Emploi et relations avec les employeurs

- Les organisations patronales et les syndicats doivent s'impliquer dans l'ouverture du marché du travail et pour la création de nouveaux métiers, basés sur la diversité, et doivent travailler à la révision des conditions d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés par les pouvoirs publics.

Cependant, l'écoute de la Commission européenne n'infléchit pas les politiques mises en œuvre.

Afin que des directives européennes s'inspirent des conditions optimales d'accueil, il est indispensable que les Etats, en particulier la France, focalisés sur la gestion des flux migratoires bien plus que sur la problématique de l'asile, mettent en œuvre une autre politique de l'asile, plus accueillante, plus humaine, plus réaliste.

¹ Voir en annexe, l'article 11 de la directive « accueil » 2003/9/CE.





ANNEXES



- **Glossaire**
- **La demande d'asile**
- **Directive « accueil » 2003/9/CE - article 11**
- **Echelle de niveaux du référentiel**
« Démarche pour l'évaluation »
(Cimade, 2005)
- **Bibliographie**

Glossaire

ACS	Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
AFPA	Association de Formation Professionnelle des Adultes
AI	Allocation d'Insertion
AME	Aide Médicale Etat
ANAEM	Agence Nationale d'Accueil des Etrangers, et des Migrations
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
APS	Autorisation Provisoire de Séjour
APTM	Association pour l'accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles
ATA	Allocation Temporaire d'Attente
BEP	Brevet d'Études Professionnelles
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAFDA	Coordination pour l'Accueil des Familles Demandeuses d'Asile
CAI	Contrat d'Accueil et d'Intégration
CAIR	Comité d'Aide aux Intellectuels Réfugiés
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CASP	Centre d'Action Social Protestant
CASVP	Centre d'Action Social de la Ville de Paris
CDD	Contrat de travail à Durée Déterminé
CDI	Contrat de travail à Durée Indéterminée
CECR	Cadre Européen Commun de Référence pour les langues
CESEDA	Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile
CICP	Centre International de Culture Populaire
CIEP	Centre International d'Études Pédagogiques



Annexes

CMU	Couverture Maladie Universelle
CNDA	Cour Nationale du Droit d'Asile
COMEDE	Comité Médical pour les Exilés
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CROUS	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
CRR	Commission de Recours des Réfugiés
DASS	Direction de l'Action Sanitaire et Sociale
DGLFLF	Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France
DTEFP	Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
EQUAL	Programme de promotion de l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi des publics défavorisés en Europe
FAAR	Formation, Accueil des demandeurs d'Asile et Réfugiés
FAS	Fonds d'Action Social pour les travailleurs immigrés et leur famille
FASILD	Fonds d'Aide et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations
FSE	Fonds Social Européen
FTDA	France Terre D'Asile
GRETA	Groupement d'Etablissement publics locaux d'enseignement (Education Nationale)
HAI	Hébergement des Adultes Isolés
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OQTF	Obligation de Quitter le Territoire Français
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
TA	Tribunal Administratif
TCF	Test de Connaissance du Français

La demande d'asile

Parcours administratif à effectuer par un demandeur d'asile

« L'admission au séjour des demandeurs d'asile relève des attributions du Ministère de l'Intérieur. La préfecture est donc le premier interlocuteur des demandeurs d'asile »¹.

- Trouver une domiciliation (c'est-à-dire avoir une adresse postale).
- ■ Se présenter à la préfecture pour retirer un dossier de demande d'asile et obtenir une « Autorisation provisoire de séjour » (APS).
- Renseigner, en français, le dossier de demande d'asile et l'envoyer à l'OFPRA, dans un délai de 21 jours.
- Avec l'accusé de réception de l'OFPRA, retourner à la préfecture afin d'obtenir un titre de séjour intitulé « Récépissé constatant le dépôt d'une demande de statut de réfugié » ; ce titre de séjour est valable 3 mois.
- ■ Retourner à la préfecture, autant que nécessaire, pour faire renouveler le récépissé. A partir du deuxième renouvellement, certaines préfectures exigent un certificat d'hébergement.

Les procédures d'exception

Le préfet peut refuser le séjour pour quatre motifs :

- selon le règlement DUBLIN II,
- la personne vient d'un pays d'origine dit « sûr »,
- la personne constitue « une menace grave à l'ordre public »,
- la demande d'asile est considérée comme « frauduleuse ou abusive ».

Dans les trois derniers cas, le séjour est refusé mais la personne peut saisir l'OFPRA d'une demande d'asile selon la « procédure prioritaire » (15 jours d'examen pour une première demande, 96h en réexamen).

En cas de rejet par l'OFPRA, le recours à la CNDA ne suspend pas l'exécution d'une mesure d'éloignement.

Le règlement DUBLIN II

Le principe de ce règlement, entré en vigueur en septembre 2003, est de lier, sous réserve de liens familiaux existants, la responsabilité d'une demande d'asile au premier pays de l'Union européenne où le demandeur est entré.

Lorsqu'est constatée une possibilité de transfert vers le pays européen estimé responsable, les préfectures ne délivrent pas d'autorisation provisoire de séjour ni de formulaire OFPRA. Elles placent les intéressés sous convocation, renouvelable jusqu'à la réponse du pays considéré comme responsable.

Les demandeurs d'asile peuvent être durant un an sous ce régime de convocation.

¹ Site OFPRA.



Annexes

La reconnaissance de la qualité de réfugié

Texte de référence international pour la reconnaissance de la qualité de réfugié

La Convention de Genève (1951), traité international, définit les modalités selon lesquelles un Etat doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes. Elle stipule que toute personne « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* »² doit être reconnue réfugiée.

La Convention de Genève a été ratifiée par la France en 1952. Elle a été complétée par le protocole de New-York de 1967, protocole ratifié par la France en 1971.

Les instances décisionnaires en France

L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) est le seul compétent pour instruire les demandes d'asile.

L'Office est, en principe, indépendant des Pouvoirs Publics. Cependant, six représentants de l'Etat sont membres de droit de son conseil d'administration (représentant les ministères de l'Immigration, des Affaires étrangères et européennes, de l'Intérieur, de la Justice, du Budget, plus une personnalité nommée par le Premier Ministre).

Le directeur général de l'OFPRA est nommé par décret sur proposition conjointe du ministère des Affaires étrangères et européennes et du ministère de l'Immigration.

En 2007, 3401 personnes ont été reconnues réfugiées par l'Office.

La Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA)

Les décisions de l'OFPRA sont susceptibles de recours devant une juridiction administrative la Cour nationale du droit d'asile.

Cette juridiction s'est appelée Commission des recours des réfugiés (CRR) de 1952, date de sa création, à fin 2007.

Suite à un rejet par l'OFPRA, les demandeurs ont 30 jours pour déposer un recours. Ce recours doit être rédigé en français.

En 2007, la CRR a annulé 5380 décisions de rejet de l'OFPRA, reconnaissant ainsi la qualité de réfugié à ces personnes.

La reconnaissance de la qualité de réfugié : deux statuts

L'**asile conventionnel**, en référence à la Convention de Genève : c'est le statut le plus protecteur ; l'Etat français se substitue à l'Etat dont le réfugié a la nationalité.

Les réfugiés ont, de droit, un titre de séjour de 10 ans (sur lequel est mentionnée la qualité de réfugié) et les mêmes droits que les ressortissants nationaux, sauf le droit de vote.

La **protection subsidiaire (PS)** : elle est accordée aux demandeurs menacés dans leur pays mais ne pouvant prétendre au statut de réfugié conventionnel.

² Les opinions politiques étant une raison, parmi d'autres, de demander, et obtenir, le statut de réfugié, le terme « réfugié politique » est souvent utilisé abusivement.

Annexes

Entre autres raisons retenues par l'OFPRA ou la CRR : le requérant craint des menaces graves contre sa personne, en raison d'une violence généralisée, résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.

Ces personnes ont un titre de séjour d'un an, une carte « vie privée, vie familiale ».

Le réexamen de la demande d'asile, suite à un rejet OFPRA+CNDA

Débouté du droit d'asile, un demandeur d'asile peut demander à l'OFPRA de réexaminer sa demande, lorsque des faits nouveaux (prouvant des craintes de persécutions) sont intervenus depuis le rejet définitif par la CNDA.

Dans la pratique, 80% des demandes de réexamen sont traitées en procédure prioritaire. En conséquence, le demandeur n'a pas de document lui donnant droit au séjour – pas plus que les droits sociaux des demandeurs d'asile – durant l'attente, longue, d'une convocation et d'une décision de la CNDA.

DIRECTIVE EUROPEENNE 2003/9/CE SUR LES NORMES MINIMALES D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE EN EUROPE

L'article 11 de la directive européenne sur les normes minimales d'accueil des demandeurs d'asile (directive 2003/9/CE) est consacré à la question de l'emploi et stipule que :

1. Les États membres fixent une période commençant à la date de dépôt de la demande d'asile durant laquelle le demandeur n'a pas accès au marché du travail.
2. Si une décision en première instance n'a pas été prise un an après la présentation d'une demande d'asile et que ce retard ne peut être imputé au demandeur, les États membres décident dans quelles conditions l'accès au marché du travail est octroyé au demandeur.
3. L'accès au marché du travail n'est pas refusé durant les procédures de recours, lorsqu'un recours formé contre une décision négative prise lors d'une procédure normale a un effet suspensif, jusqu'au moment de la notification d'une décision négative sur le recours.
4. Pour des motifs liés à leur politique du marché du travail, les États membres peuvent accorder la priorité aux citoyens de l'Union et à ceux des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen, ainsi qu'aux ressortissants de pays tiers en séjour régulier.



Echelle de niveaux du référentiel Démarche pour l'évaluation en FLE

Annexes

Remarque : l'outil *Démarche pour l'évaluation* a été publié pour la première fois en 1996. Il a été revu, suite à utilisation, pour une deuxième édition en 2001. L'édition de 2003 inclut une corrélation des niveaux à l'échelle du CECR. En 2005, l'échelle de niveaux Cimade a été corrélée avec le niveau élémentaire A1.1 (DILF).

ORAL Echelle de niveaux

1 débutant complet	La communication est impossible en français.
2 débutant	Quelques échanges sont possibles, sur des sujets familiers, avec une personne connaissant bien les étrangers. L'interlocuteur doit répéter, reformuler, et parfois induire la réponse. Expression par groupes de mots.
3 <i>utilisateur élémentaire A1.1</i> [DILF]	Dans les situations prévisibles de la vie quotidienne, les échanges sont possibles en face à face avec un interlocuteur attentif. Peut échanger de manière brève (questions/réponses) sur des sujets familiers. Peut exprimer son identité, informer sur le lieu, le temps, les activités. Peut exprimer sommairement des sentiments, goûts, désirs. L'interlocuteur doit conduire l'échange. Il peut y avoir brouillage de la communication.
4 <i>utilisateur élémentaire A1</i> [DELF A1]	Dans les situations prévisibles de la vie quotidienne, les échanges sont possibles en face à face avec un interlocuteur attentif. Peut participer activement à une conversation sur des sujets familiers. Peut présenter une situation personnelle. Peut s'informer. Le manque de lexique, la syntaxe insuffisamment stabilisée, la prononciation, le débit, peuvent entraîner quelques brouillages de la communication. Comprend un message audio de la vie quotidienne s'il ne comporte que quelques informations.
5 <i>utilisateur élémentaire A2</i> [DELF A2]	Dans les situations prévisibles de la vie quotidienne, les échanges sont aisés en face à face, possibles par téléphone, sur des sujets familiers. Peut participer activement à une conversation sur des sujets familiers. Peut présenter et expliciter une situation personnelle. Peut informer sur ses activités passées, ses goûts, ses projets. Peut s'informer. Les erreurs ou méconnaissances, tant lexicales que grammaticales, limitent les échanges mais ne brouillent pas la communication. Comprend de brefs messages audio de la vie quotidienne.
6 <i>utilisateur indépendant B1</i> [DELF B1]	Dans les situations de la vie quotidienne, les échanges sont aisés en face à face et au téléphone sur des sujets familiers. Peut participer activement à une conversation sur des sujets familiers. Peut participer à une conversation sur un sujet d'actualité, sur un thème d'intérêt général, avec un interlocuteur coopératif, car le manque d'aisance et des erreurs de base, limitent, voire gênent la communication. Peut exprimer un point de vue, comparer, donner une opinion et la justifier. Peut faire le récit d'événements passés. Comprend les points essentiels d'un document radiophonique.
7 <i>utilisateur indépendant B2</i> [DELF B2]	Dans les situations de la vie quotidienne, les échanges sont aisés en face à face et au téléphone. Peut participer activement à une conversation sur des sujets familiers. Peut participer activement à une conversation sur un sujet d'actualité, sur un thème d'intérêt général, avec quelques apports de son interlocuteur. Peut faire le récit d'événements passés, donner une opinion, argumenter. A encore des difficultés à mobiliser ses connaissances ce qui peut entraîner quelques pauses, faux démarrages, lenteur de l'expression. Comprend l'essentiel d'un document radiophonique.

Annexes

ECRIT Echelle de niveaux

<p>A débutant complet</p>	<p>La communication est impossible en français.</p>
<p>B Débutant</p>	<p>Remplit un questionnaire d'identité simple, sans qu'il y ait correction formelle. Identifie la nature et la fonction de différents écrits de la vie quotidienne.</p>
<p>C <i>utilisateur élémentaire A1.1</i> [DILF]</p>	<p>Remplit correctement un questionnaire d'identité simple. Trouve une information dans un écrit simple de la vie quotidienne (exemple : facture de téléphone, programme TV ...) Comprend l'essentiel d'un petit mot, d'une lettre amicale courte et simple. Peut écrire un petit mot, une réponse à une lettre amicale mais son écrit n'est pas toujours compréhensible (manque de vocabulaire, structures grammaticales de base non maîtrisées).</p>
<p>D <i>utilisateur élémentaire A1</i> [DELF A1]</p>	<p>Informe correctement sur son identité dans les documents fonctionnels de la vie quotidienne. Trouve une information dans un écrit simple de la vie quotidienne (exemple : offres d'emploi, petits faits divers ...). Comprend un petit mot, une lettre amicale. Peut écrire un petit mot, une réponse à une lettre amicale. L'expression est limitée (commet encore des erreurs de base).</p>
<p>E <i>utilisateur élémentaire A2</i> [DELF A2]</p>	<p>Remplit les documents fonctionnels de la vie quotidienne. Comprend l'idée générale, les faits significatifs, d'un écrit à usage social (exemples : articles de presse de type factuel). Produit des écrits simples, compréhensibles à première lecture : messages, petits mots, lettres amicales de demande/proposition, d'excuse, d'invitation ...</p>
<p>F <i>utilisateur indépendant B1</i> [DELF B1]</p>	<p>Remplit les documents fonctionnels de la vie quotidienne. En fonction de ses centres d'intérêt, comprend l'essentiel d'un texte traitant de l'actualité politique et sociale (type d'écrits : presse) : retrouve les faits, dégage les idées principales. Peut correspondre pour donner de ses nouvelles, rapporter des événements passés ou actuels, exprimer un sentiment, une opinion, parler de ses projets. Cependant l'étendue linguistique est encore limitée (méconnaissances lexicales, erreurs de morphosyntaxe dans les phrases complexes).</p>
<p>G <i>utilisateur indépendant B2</i> [DELF B2]</p>	<p>Remplit les documents fonctionnels de la vie quotidienne. En fonction de ses centres d'intérêt, comprend l'essentiel d'un texte traitant de l'actualité politique et sociale (type d'écrits : presse) : peut s'informer, se faire une opinion, à partir de textes à visée argumentative. Peut correspondre pour donner de ses nouvelles, rapporter des événements passés ou actuels, exprimer un sentiment, une opinion, parler de ses projets. Peut rédiger une lettre formelle : demande de renseignements, réclamation ...</p>



Annexes

REMARQUES

Les dénominations en italique correspondent aux niveaux du Cadre de référence du Conseil de l'Europe. Ce Cadre de référence comprend, de plus, deux niveaux : *utilisateur expérimenté C1*, *utilisateur expérimenté C2* (niveaux validés par les certifications DALF – Diplôme Approfondi de Langue Française).

DILF : Diplôme Initial de Langue Française. Certification pour valider l'apprentissage des premières bases du français au niveau *élémentaire A1.1* (notamment dans le cadre de la formation linguistique du Contrat d'Accueil et d'Intégration).

DELFF : Diplôme d'Etudes de Langue Française. Certifications validant des niveaux de compétences en français du niveau *élémentaire A1* au niveau *indépendant B2*.

Bibliographie

- COMEDE (2008), *Migrants/étrangers en situation précaire - Prise en charge médico-psycho-sociale*, Comede, Paris.
- Conseil de l'Europe (2001), *Cadre Européen Commun de Référence pour les langues – apprendre, enseigner, évaluer*, Paris, Didier.
- DGLFLF / Conseil de l'Europe (2005), *L'intégration linguistique des migrants adultes*, rencontres de Sèvres, Paris.
- Klein W. (1989), *L'acquisition de langue étrangère*, Paris, Armand Colin.
- OFPRA (2007), *Rapport annuel*, Paris.
- Revuz C. (1991), « La langue étrangère entre le désir d'ailleurs et le risque de l'exil », in *La formation aux langues étrangères*, revue Education permanente, Paris.

Publications Cimade

Projet FAAR

- Cimade Ile-de-France / Comité Tchétchénie (2008), *Demande d'asile : les gens de Dublin II – Parcours juridiques de demandeurs d'asile en Ile-de-France*, Cimade, Paris.
- Service Formation (2008), *Apprendre le français, vivre dans la cité – Démarche, activités et supports de formation au français avec des demandeurs d'asile et des réfugiés en Ile-de-France*, Cimade, Paris.
- Service Formation / Bonnet-Chehli N. (2007), *Droit d'asile : visages de l'attente*, documentaire DVD, Cimade, Paris.

Publications transnationales (en anglais)

- Cimade - Service Formation (éd°) (2007), *Empowering asylum seekers to integrate in Europe – a transnational report based on experiences in Hungary, France and England*, Cimade, Paris.
- Islington Training Network (éd°) (2007), *Asylum seekers and volunteering in Europe – a transnational report based on experiences in Hungary, France and England*, ITN, London.
- Menedek (éd°) (2007), *Situations of asylum seekers in France, Hungary and the UK, a baseline survey*, Menedek, Budapest.

Service Formation

- Service Formation (2003), *Démarche pour l'évaluation, des niveaux débutants aux niveaux intermédiaires en Français Langue Etrangère*, Cimade, Paris.
- Service Formation (2005), *Théâtre et apprentissage du français – Expériences de formation avec des adultes primo-arrivants en France*, Cimade, Paris.



Annexes Collection Connaissance du public

- Service Formation (2007), *Tchéchénie et autres régions du Caucase*, collection « Connaissance du public », Cimade, Paris.
- Service Formation (2002), *Le Rwanda*, collection « Connaissance du public », Cimade, Paris.
- Service Formation (2001), *Une mosaïque de peuples et de cultures, l'ex-Yougoslavie*, collection « Connaissance du public », Cimade, Paris.
- Service Formation (1999), *L'Afghanistan*, collection « Connaissance du public », Cimade, Paris.
- Service Formation (1997), *Le Kurdistan*, collection « Connaissance du public », Cimade, Paris.

Commission Asile

- Commission Asile (2007), *Main basse sur l'asile – Le droit d'asile (mal)traité par les préfets*, collection « Rapport d'observation », Cimade, Paris.
- Sadik G. (2007), « Le droit d'asile en danger », in *Causes communes* 53, Cimade, Paris.
- Commission Asile (2008), *Un accueil sous surveillance – Enquête sur la réforme du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile*, collection « Rapport d'observation », Cimade, Paris.

Commission Migrants

- Commission Migrants (2007), *Un accueil sous surveillance -*, collection « Rapport d'observation », Cimade, Paris.
- Commission Migrants (2008), *Devant la loi – Enquête sur les conditions d'accueil des étrangers dans les préfectures, l'information du public et l'instruction des dossiers*, collection « Rapport d'observation », Cimade, Paris.

Sitographie

ACSE	www.lacse.fr
ANAEM	www.ciep.fr
Cimade	www.cimade.org
Comede	www.comede.org
Conseil de l'Europe	www.coe.com
DGLFLF	www.dglflf.culture.gouv.fr
EQUAL	www.equal-france.com
ITN	www.itn.org.uk
OFpra	www.ofpra.gouv.fr

Ce rapport est disponible à la Cimade
ou téléchargeable sur: www.cimade.org

Cimade
64, rue Clisson - 75013 Paris
Tél : 01 44 18 60 50
Fax : 01 45 56 08 59
formation@cimade.org